

# commission du codex alimentarius

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION MONDIALE  
DE LA SANTÉ

BUREAU CONJOINT:

Via delle Terme di Caracalla 00100 ROME: Tél. 57971 Télex: 610181 FAO I. Câbles Foodagri

ALINORM 85/36

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

#### Seizième session

Genève, 1er-12 juillet 1985

#### RAPPORT DE LA TROISIÈME SESSION

### DU COMITÉ DE COORDINATION DU CODEX POUR L'AMÉRIQUE LATINE

La Havane (Cuba), 27 mars - 2 avril 1984

F

1. Le Comité de coordination pour l'Amérique latine a tenu sa troisième session à La Havane (Cuba), du 27 mars au 2 avril 1984, à l'aimable invitation du Gouvernement cubain.
2. Étaient présents à la réunion les participants des 13 pays ci-après: Argentine, Brésil, Colombie, Cuba, République dominicaine, Equateur, Guyane, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou, la Trinité-et-Tobago et Venezuela. Le Canada et l'Espagne avaient envoyé des observateurs, de même que les organisations internationales suivantes: Conseil de normalisation de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), Organisation internationale de normalisation (ISO), Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). (La liste des participants figure à l'Annexe I).
3. Le Ministre Ramón Darías Rodés, Président du Comité de normalisation de la République de Cuba et Coordonnateur pour l'Amérique latine, a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue aux délégués au nom du Gouvernement cubain. Il a retracé l'évolution des travaux effectués à Cuba, depuis 1959, en matière de normalisation, de métrologie et de contrôle de la qualité et leur incidence sur l'économie nationale. Dans de nombreux cas, les critères de qualité fixés pour les aliments correspondent à ceux des normes et autres documents publiés par le Codex. Le Ministre a insisté sur le fait que son pays était prêt à partager avec les autres pays de la région l'expérience acquise en matière de normalisation des denrées alimentaires et, à cet égard, il a souligné le rôle important de la Commission du Codex Alimentarius qui est la principale organisation intergouvernementale s'occupant de normalisation alimentaire à l'échelle mondiale. Le nombre toujours plus grand d'adhésions au Codex, qui regroupe maintenant trois quarts des pays membres des Nations Unies, démontre bien l'intérêt suscité par ses activités.
4. Après avoir évoqué la crise économique et sociale que traverse actuellement la région, le Ministre a exprimé l'espoir que le Comité de coordination pour l'Amérique latine, grâce à ses efforts constants pour harmoniser les normes alimentaires de la région et instituer des normes Codex à l'échelle régionale, contribuera à favoriser les échanges intrarégionaux et à éliminer les barrières commerciales.

5. Le Ministre a esquissé les grandes orientations que devrait suivre le Comité de coordination pour atteindre de tels objectifs et il a remercié l'Organisation panaméricaine de la santé de l'aide technique et financière qu'elle a accordée pour la convocation du premier séminaire sur la normalisation alimentaire et la santé en Amérique latine et dans les Caraïbes - séminaire qui contribuera dans une large mesure aux objectifs de la présente session du Comité de coordination (Le texte intégral du discours du Ministre figure à l'Annexe II).

6. M. J.R. Yarza, représentant de Cuba auprès de la FAO, a pris la parole au nom du Directeur général de la FAO pour remercier chaleureusement le Gouvernement cubain d'avoir accueilli aussi généreusement la troisième session du Comité de coordination pour l'Amérique latine, à La Havane. Après avoir dressé un bilan des activités de la Commission du Codex Alimentarius depuis sa création, en 1962, il a souligné l'intérêt particulier que présentent pour les régions les comités de coordination du Codex. Leurs délibérations et leurs décisions sont suivies de près par la FAO, non seulement parce qu'elles contribuent aux travaux de la Commission, mais aussi parce qu'elles confèrent une protection et des avantages à des millions de consommateurs anonymes. M. Yarza a remercié le Coordonnateur des efforts qu'il déploie pour mieux faire connaître les activités du Codex dans la région depuis sa nomination, en juillet 1983, et il a souhaité au Comité de coordination un plein succès dans ses travaux.

7. Prenant la parole au nom du Directeur général de l'OPS, M. Mario Fernández a remercié le Gouvernement cubain d'avoir accueilli la présente session et il a affirmé la volonté de son organisation de collaborer avec le Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires pour mieux protéger les consommateurs de la région en exerçant un contrôle sur les aliments et en prenant d'autres mesures de sécurité alimentaire.

#### Adoption de l'ordre du jour

8. L'ordre du jour a été adopté après avoir été complété comme suit:

Au point 7 "Renforcement de l'infrastructure des systèmes nationaux de contrôle des aliments", un alinéa a été ajouté pour faire connaître les recommandations du Séminaire sur la normalisation alimentaire et la santé, organisé sous les auspices de l'OPS immédiatement avant la session.

Au point 8 "Examen des questions d'intérêt général", on a ajouté un alinéa 8(d) intitulé "Vente ambulante des aliments - conséquences pour la santé".

#### Titre du Comité

9. Sur proposition du Coordonnateur, le Comité est convenu à l'unanimité de demander que son titre soit modifié en "Comité de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes", ce qui reflète mieux sa composition.

#### Election du Vice-Président

10. Le Comité a élu à l'unanimité M. Ricardo Gonzalés Aguilar (Mexique) Vice-Président de la session.

#### Point 3 de l'ordre du jour

#### QUESTIONS DECOULANT DES RAPPORTS DE LA COMMISSION ET D'AUTRES COMITES DU CODEX

11. Le Comité était saisi du document CX/LA 84/2 sur le thème précité. Il a noté qu'un laps de temps particulièrement long s'était écoulé depuis sa dernière session et que, entre-temps, la Commission, le Comité exécutif et plusieurs autres comités s'étaient réunis

deux fois. La troisième session devait avoir lieu à l'origine à Montevideo (Uruguay), en décembre 1982, mais elle avait dû être annulée par suite de circonstances imprévues et le Coordonnateur, M. E.M. Brivio (Uruguay) avait ensuite fait savoir qu'il ne souhaitait pas rester en fonctions. Lors de la quinzième session de la Commission, le Gouvernement cubain avait offert d'accueillir le Comité de coordination et la Commission avait élu à l'unanimité comme Coordonnateur le Ministre Ramón Darías Rodés, Président du Comité national de normalisation de la République de Cuba.

12. Le Comité a également noté qu'il faudrait tenir compte des activités régionales des Comités du Codex pour l'Afrique et pour l'Asie en matière de normalisation, ainsi que des délibérations des Comités du Codex sur les produits céréaliers et sur l'étiquetage des denrées alimentaires, lorsqu'on aborderait par la suite les objectifs prioritaires de normalisation dans la région de l'Amérique latine. De même les débats sur les résidus de pesticides évoqués dans le document pourraient être examinés en même temps que le point de l'ordre du jour traitant des activités sur les résidus de pesticides.

### Généralités

#### Amendement de la Procédure d'élaboration des normes Codex

13. Le Comité a noté que, sur la base des recommandations formulées par le Comité du Codex sur les Principes généraux, la Commission était convenue de réviser la Procédure d'élaboration des normes Codex tant mondiales que régionales. Les principaux changements sont les suivants:

- Les étapes 1, 2 et 3 ont été regroupées, ce qui permet aux organes subsidiaires de prendre l'initiative d'élaborer une norme et de demander aux gouvernements leur avis sur l'avant-projet de norme, en attendant que la Commission approuve cette décision à sa session suivante. Quand le calendrier des sessions l'exige, les observations à l'étape 6 peuvent être demandées avant l'adoption de la norme à l'étape 5 par la Commission. Ces amendements devraient permettre d'éliminer les retards excessifs dus à l'échelonnement des sessions.
- La Commission adopte les normes à l'étape 8 en tant que normes Codex, et les précédentes étapes 9-11 et 9-12 ne font plus partie de la Procédure. Le Codex Alimentarius se compose des normes Codex et des textes qui s'y rattachent, ainsi que d'un tableau des acceptations.

14. Ces changements ont été incorporés à la 5ème édition du Manuel de Procédure.

#### Publication du Codex Alimentarius

15. Le Codex Alimentarius est désormais publié en feuillets détachés et regroupe non seulement les normes alimentaires internationales adoptées dans le cadre du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, mais aussi des dispositions de caractère consultatif sous forme de codes d'usages, de directives et autres recommandations tendant à la réalisation des objectifs du Codex Alimentarius.

16. Le Secrétariat a distribué aux gouvernements pour acceptation les volumes II à XII du Codex Alimentarius. Ces volumes, qui contiennent les différentes normes Codex de produits, ainsi que les volumes XIII, XIV et XV portant respectivement sur les résidus de pesticides, les additifs alimentaires et l'irradiation des aliments, ont été préparés en vue de leur publication. Le volume I est en cours de rédaction et fournira des renseignements généraux sur les différents aspects des activités de la Commission du Codex Alimentarius.

17. Le Secrétariat procède également à l'assemblage de tous les codes d'usages adoptés à ce jour par la Commission, qui seront publiés dans des volumes distincts du Codex Alimentarius. Les codes d'usages ne sont pas soumis à l'acceptation des gouvernements.

#### Fréquence des sessions de la Commission

18. Ce sujet a été abordé à la 29ème et à la 30ème sessions du Comité exécutif. A la 29ème session, le Représentant de la Région Amérique du Nord a fait observer que l'intervalle entre les sessions de la Commission était désormais passé à deux ans. A son avis, un intervalle aussi long ralentit les travaux du Codex et il estime que des réunions annuelles seraient préférables tant pour faciliter la prise de décision et l'établissement du budget que pour maintenir les contacts professionnels, qui constituent un aspect important des activités du Codex. D'autres participants à la réunion du Comité exécutif n'ont cependant pas partagé son avis. Lors de la 30ème session, le Représentant de la Région Amérique latine a indiqué que, pour des raisons de finances et de personnel, plusieurs pays de la région préféreraient que l'intervalle entre les sessions de la Commission soit de deux ans.

19. A sa 15ème session, la Commission a décidé de maintenir, pour différentes raisons, sa pratique actuelle qui consiste à se réunir tous les vingt à vingt-quatre mois.

#### Comité du Codex sur les céréales et les produits céréaliers

##### Modification du nom et du mandat du Comité

20. Il a été noté que la Commission avait décidé que le Comité précité devrait également élaborer des normes pour les légumes secs. Son titre a donc été modifié en "Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses" et son nouveau mandat s'établit comme suit:

"élaborer des normes mondiales et/ou des codes d'usages, selon le cas, pour les céréales, les légumes secs, les légumineuses et leurs produits".

21. Le Comité ainsi rebaptisé et chargé d'un nouveau mandat a tenu sa seconde session.

#### Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire

22. A sa 18ème session, le Comité ci-dessus a porté à l'étape 8 de la Procédure le Projet de code d'usages en matière d'hygiène pour le traitement des cuisses de grenouilles.

23. Le Comité a approuvé la remarque faite par un délégué, à savoir qu'en l'absence d'observateurs de la part des gouvernements, ce type de document progressait souvent très lentement et il a exhorté les comités régionaux de coordination à participer plus activement à l'élaboration de tels codes. Le Comité a reconnu qu'il s'agissait là d'un problème général qui méritait une plus grande attention.

#### Comité du Codex sur les protéines végétales

##### Services consultatifs sur les protéines végétales

24. Le Comité a tenu à rappeler aux pays, en particulier aux pays en développement, qu'il se proposait de créer à leur demande un groupe de travail chargé de dispenser des conseils sur l'élaboration de protéines végétales à partir de matières premières locales - notamment sur les aspects technologiques et nutritionnels de ces produits et leur sécurité d'emploi. La délégation de l'Egypte a souligné avec force l'intérêt d'une telle offre.

Point 4 de l'ordre du jour

ACCEPTATION DES NORMES CODEX INTERNATIONALES ET DES LIMITES MAXIMALES CODEX POUR LES RESIDUS DE PESTICIDES PAR LES PAYS DE LA REGION D'AMERIQUE LATINE

25. Le Comité était saisi du document CX/LA 84/2 (par. 70-80) sur le sujet précité. Le Secrétariat a informé le Comité que des entretiens positifs étaient en cours avec le Secrétariat de la Commission de la Communauté économique européenne de Bruxelles au sujet de l'acceptation des normes Codex. Le Comité a également été informé que ce sujet serait abordé avec des membres du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) à Moscou. A l'occasion de tels entretiens, le Secrétariat insistera sur la nécessité de respecter davantage les normes et les LMR Codex en vue de faciliter les échanges internationaux. Il mettra notamment en évidence la volonté des pays en développement de la région d'utiliser ces normes et limites à des fins de commercialisation et de prendre comme modèle les pays qui, dès le début, ont joué un rôle actif dans les travaux du Codex.

26. Le Secrétariat a rappelé que la plupart des pays exportent certains produits et en importent d'autres et que, par conséquent, tous les pays sont d'une façon ou d'une autre importateurs de denrées alimentaires. Il a évoqué à ce sujet les débats prolongés qui ont eu lieu lors de la première session du Groupe des pays d'Asie en développement sur les problèmes posés par les résidus de pesticides, qui s'est tenue à Petchburi (Thaïlande), du 24 au 27 février 1984. Le Groupe avait alors souligné l'utilité, pour les pays importateurs, d'envisager favorablement les limites maximales Codex pour les résidus de pesticides. Le volume XIII du Codex Alimentarius (Limites maximales Codex pour les résidus de pesticides), qui paraîtra prochainement, contient une liste de quelque 80 pesticides qui ont été évalués et pour lesquels des limites maximales ont été établies dans plusieurs centaines de produits alimentaires. Il serait donc opportun que tous les membres de la Commission du Codex Alimentarius revoient leur position en ce qui concerne les limites maximales du Codex. Le Secrétariat a fait savoir que les délibérations du Groupe qui s'est réuni en Thaïlande, et notamment la Résolution qu'il a adoptée, seraient reproduites dans un document de séance aux fins d'information pour le Comité et que celui-ci pourrait en prendre connaissance plus tard au cours de la session.

27. La délégation du Brésil a informé le Comité qu'afin de renforcer la participation de son pays aux travaux du Codex, un Comité interministériel avait été créé. Au cours des 20 dernières années, les recommandations de la Commission du Codex Alimentarius ont joué un rôle important dans le domaine de la santé publique et du commerce. Le Brésil a décidé d'intensifier sa participation aux activités du Codex. Plusieurs des normes, limites maximales de résidus de pesticides et directives adoptées par la Commission du Codex Alimentarius, servent actuellement de base à la législation alimentaire. La délégation du Brésil a estimé que le nombre d'acceptations avait augmenté et elle attend avec intérêt de lire la Résolution sur les acceptations des LMR Codex pour les résidus de pesticides, adoptée par la première session du Groupe des pays en développement sur les problèmes posés par les résidus de pesticides à sa réunion de Petchburi (Thaïlande), du 24 au 27 février 1984.

28. La délégation de l'Argentine a informé le Comité que son pays avait désormais fait parvenir au Secrétariat 94 décisions définitives sur les normes et codes d'usages Codex. D'autres réponses devraient encore parvenir et l'on pense que le nombre de décisions définitives sera bientôt supérieur à 100. Ces décisions concernent 9 normes pour les sucres, 10 normes pour les graisses et huiles comestibles, 5 codes d'usages pour le poisson et les produits de la pêche, 6 normes pour le poisson et les produits de la pêche, 3 normes pour les produits cacaotés et le chocolat, 6 normes pour les produits carnés traités et 5 normes pour les produits congelés. En outre, des décisions définitives ont été communiquées au sujet de plusieurs méthodes d'analyse et d'échantillonnage et limites

maximales Codex pour les résidus de pesticides. L'Argentine a accepté plusieurs normes Codex avec des dérogations spécifiées. La délégation de ce pays a indiqué que ces dérogations concernaient principalement les additifs alimentaires et l'étiquetage et que, pour que les produits en cause puissent être acceptés en Argentine, ils devraient être conformes à ces dérogations.

29. La délégation de Cuba a fait savoir que son pays avait accepté 8 normes et donné son accord sur 5 codes d'usages et 4 listes d'additifs et de contaminants. Dans certains cas, les acceptations ont été modifiées avec des dérogations spécifiées concernant essentiellement les additifs alimentaires et les contaminants. Cuba estime que, si un pays n'est pas en mesure d'accepter officiellement une norme Codex, il devrait néanmoins autoriser l'entrée sur son territoire des produits conformes aux normes et aux listes Codex d'additifs et de contaminants, de manière à faciliter le commerce international, ce qui est l'un des objectifs des travaux du Codex.

30. La délégation du Venezuela a déclaré qu'elle jugeait les normes et recommandations Codex de la plus grande importance et utilité. Jusqu'à présent, le Venezuela n'a pas encore été en mesure d'accepter de normes Codex mais il est en train de prendre les mesures nécessaires pour participer davantage aux travaux du Codex et accepter, le moment venu, les normes élaborées par celui-ci.

31. La délégation du Mexique a souhaité prendre connaissance de la Résolution sur l'acceptation des limites maximales Codex pour les résidus de pesticides, adoptées par le Groupe des pays en développement qui s'est réuni à Petchburi (Thaïlande), en février 1984. (Voir aussi par. 26).

#### Point 5 de l'ordre du jour

#### Rapport sur les activités de la FAO et de l'OMS

#### Rapport sur les activités conjointes FAO/OMS

#### Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) et Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA)

32. Le Comité a été informé que ces deux organismes se réunissaient chaque année depuis plus de 20 ans et qu'ils fournissaient des avis spécialisés respectivement au Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR) et au Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA).

33. Si toutes les normes et LMR Codex offrent de telles garanties de sécurité, c'est en grande partie le mérite de ces deux comités. Outre ses travaux sur les additifs alimentaires, le JECFA a également étudié certains contaminants alimentaires comme le plomb, le cadmium, le mercure, l'arsenic et l'étain, ainsi que deux agents anabolisants (l'acétate de trenbolone et le zéranol).

34. Sur la base des données fournies par ces deux organismes, on a pu conclure que les risques sanitaires liés à l'absorption inévitable de petites quantités de résidus de pesticides ou d'additifs alimentaires étaient minimes et l'on a ainsi fixé des "doses journalières admissibles" (DJA). Ces niveaux toxicologiques sont une condition indispensable à l'établissement de LMR pour les résidus de pesticides sur la base des bonnes pratiques agricoles, ainsi que des concentrations maximales d'additifs alimentaires sur la base des bonnes pratiques de fabrication.

Consultation mixte d'experts FAO/OMS sur les résidus dans les aliments de substances chimiques utilisées en élevage et en médecine vétérinaire

35. Dans de nombreux pays producteurs de viande et de volaille, notamment dans les pays qui pratiquent un élevage intensif, de même que dans les entreprises modernes de pisciculture, il est désormais courant d'utiliser des agents stimulateurs de croissance. Des traitements prophylactiques ou préventifs sont aussi largement appliqués dans le but d'obtenir une production maximale de viande, de volaille et de poisson. On s'est toutefois inquiété de ce que ces produits chimiques risquent de laisser des résidus nuisibles à la santé dans les tissus comestibles provenant de ces animaux. Plusieurs réunions internationales ont déjà eu lieu ou sont prévues pour étudier ce problème. C'est pourquoi à sa quinzième session (juillet 1983), la Commission du Codex Alimentarius a estimé que le Codex devrait mener une action dans ce domaine. Etant donné la complexité des questions scientifiques et technologiques soulevées, la Commission a été d'avis que le problème devrait d'abord être examiné par une consultation mixte d'experts FAO/OMS et que les recommandations formulées par cette consultation pourraient ensuite être soumises à la Commission qui, si elle le jugeait opportun, créerait un nouveau comité Codex.

36. Le Secrétariat a informé le Comité que les préparatifs de la Consultation d'experts étaient déjà bien engagés et que celle-ci devrait se réunir au cours du second semestre 1984.

Irradiation des aliments

37. Le Comité a été informé qu'en 1980, un Comité mixte FAO/AIEA/OMS d'experts de la salubrité des aliments irradiés était parvenu à la conclusion que l'irradiation des produits alimentaires jusqu'à une dose moyenne totale de 10 KGy (1 Mrad) ne présentait aucun danger toxicologique et ne posait aucun problème particulier sur le plan nutritionnel ou microbiologique (pour plus de détails, voir WHO TRS No 659).

38. Le Comité a également été informé qu'en 1982, la FAO et l'OMS avaient demandé une seconde fois son avis au Comité international sur la microbiologie et l'hygiène des aliments en ce qui concerne les garanties de sécurité offertes, sur le plan microbiologique, par de faibles doses d'irradiation ( $\leq 10$  KGy). Après avoir fait le point des connaissances scientifiques à ce jour, le Comité a déclaré en conclusion qu'il n'y avait aucune raison de s'inquiéter à ce sujet et qu'au contraire l'irradiation des aliments constituait un complément utile aux méthodes de lutte contre les agents pathogènes transmis par les aliments et ne présentait aucun risque supplémentaire dû à une modification de la flore microbienne ou des fonctions des micro-organismes (pour plus de détails, voir CX/FH 83/9).

39. Sur la base de ces conclusions, la Commission du Codex Alimentarius a adopté à sa quinzième session (1983) la Norme générale Codex pour les aliments irradiés ainsi que le Code d'usages international recommandé pour l'exploitation des installations de traitement des aliments par irradiation.

40. Le Comité a également été informé qu'à sa dix-septième session (1983), le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires avait examiné les questions et les problèmes posés par l'étiquetage des aliments irradiés. Il a décidé que les aliments irradiés devraient porter une étiquette avec la mention "traité par énergie ionisante". Toutefois, on n'est parvenu à aucun accord en ce qui concerne l'étiquetage des aliments composés dont un ou plusieurs des ingrédients ont été irradiés, ainsi que des produits composés d'un seul ingrédient et préparés à partir de matières premières irradiées.

41. Le Comité a également informé que les Directeurs généraux de la FAO, de l'AIEA et de l'OMS, par la circulaire D 6.22 du 21/6/1983, avaient proposé à leurs Etats Membres de créer un Groupe consultatif international sur l'irradiation des aliments. Ce Groupe aurait le mandat suivant:

- a) évaluer les tendances mondiales dans le domaine de l'irradiation des aliments;
- b) offrir des services consultatifs aux Etats Membres et aux organisations en ce qui concerne l'irradiation des aliments; et
- c) fournir les renseignements nécessaires, par l'entremise des organisations, à la Commission du Codex Alimentarius.

#### Programme mixte FAO/OMS de surveillance de la contamination alimentaire

42. Ce programme, lancé en 1976, fait partie des activités du Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS), créé par le PNUE pour donner suite à la recommandation de la conférence des Nations Unies sur l'environnement (1972). Le Programme s'est fixé les objectifs suivants: i) rassembler des données sur les niveaux de certaines substances chimiques dans les aliments et dans les régimes alimentaires afin de les évaluer, étudier les tendances à cet égard et publier des analyses succinctes, afin d'encourager des mesures efficaces de contrôle des aliments et une gestion efficace des ressources; ii) recueillir des estimations sur l'absorption, par l'intermédiaire des aliments, de certaines substances chimiques, afin de confronter ces données à celles concernant l'ingestion à partir d'autres sources et de calculer la quantité totale de contaminants ingérés; iii) établir une coopération technique avec les pays qui souhaitent mettre en oeuvre ou renforcer des programmes de surveillance de la contamination alimentaire; iv) fournir à la Commission du Codex Alimentarius des renseignements sur le niveau de la contamination alimentaire afin d'appuyer et d'accélérer les travaux sur les normes internationales concernant les contaminants dans les aliments.

43. Le Comité a été informé qu'à l'heure actuelle 22 Etats Membres collaborent à ce programme dont trois en Amérique latine - à savoir le Brésil, le Guatemala et le Mexique. L'un des éléments du programme s'occupe des garanties de qualité offertes par les méthodes d'analyse, afin d'aider les laboratoires à améliorer les moyens dont ils disposent pour leurs analyses et à obtenir ainsi des données comparables pour le contrôle de la qualité. Un Comité consultatif technique composé de représentants des centres nationaux collaborant au Programme s'occupe des aspects techniques de ce dernier. Une certaine assistance technique est également accordée dans le cadre du Programme. Des directives ont été élaborées pour aider les pays à mettre en oeuvre ou à renforcer des programmes nationaux de surveillance des contaminants ainsi qu'à étudier les doses de contaminants chimiques absorbés par l'intermédiaire des aliments.

#### PUBLICATIONS

44. La FAO et l'OMS ont continué à mettre au point plusieurs manuels et directives concernant les politiques et stratégies à suivre ainsi que diverses questions techniques. Deux publications ont notamment été citées - l'une sur les pertes de qualité des céréales alimentaires et l'autre intitulée "Directives à l'intention des fabricants de conserves et d'aliments transformés sur la prévention de la contamination par le plomb et l'étain des conserves alimentaires" (publication FAO/OMS). Ces deux documents devraient être publiés en 1984. Une nouvelle édition du Manuel FAO/OMS d'inspection des aliments devraient paraître en 1984 et le Manuel de laboratoire FAO/SIDA a également été révisé.

#### Rapport sur les activités de la FAO

45. Outre les diverses activités en matière de contrôle des aliments évoquées au point 7 de l'ordre du jour, la FAO mène une action efficace visant à prévenir et à combattre les mycotoxines. Priorité absolue est accordée notamment aux aflatoxines.



46. De nombreux pays en développement s'inquiètent du fait que plusieurs pays importateurs ont tendance à fixer des limites réglementaires très basses pour les aflatoxines, ce qui pourrait constituer un grave obstacle non tarifaire aux échanges. Il est donc de la plus haute urgence de rassembler des données, à l'échelle mondiale, sur les niveaux d'aflatoxines enregistrés dans l'alimentation humaine et animale - maïs, arachide, coprah, etc. - dans différentes conditions écologiques, afin que ces renseignements puissent être utilisés en temps voulu par la Commission du Codex Alimentarius et qu'elle puisse formuler des recommandations appropriées à ce sujet.

47. Le Programme mixte FAO/OMS de surveillance continue de la contamination des aliments rassemble actuellement des données sur les aflatoxines dans certains aliments pour l'homme et le bétail et un premier état de la situation paraîtra en 1985. Toutefois, cette base de données demeure nécessairement restreinte et des efforts plus intenses devront être déployés à l'avenir. Le problème n'est pas simple, d'une part parce que les aflatoxines sont très répandues et, d'autre part, parce que la plupart des pays en développement ne disposent pas des moyens et du personnel qualifié nécessaires pour combattre ce fléau. La FAO coopère avec plusieurs gouvernements pour mettre sur pied des programmes de surveillance continue et elle fournit une assistance par le biais de cours de formation et d'autres moyens. Une aide est également accordée à titre préventif par une amélioration de la manutention après récolte, ainsi que des méthodes de séchage et d'entreposage.

#### Substances étalons

48. La FAO tient à la disposition des autorités nationales, sur demande, un stock de substances étalons pour l'analyse des pesticides organochlorés, des métaux lourds et des aflatoxines.

#### Matériel didactique audiovisuel

49. La FAO possède du matériel audiovisuel tel que films, diapositives, etc., portant sur les différents aspects liés au contrôle de la qualité des aliments, à l'inspection des denrées alimentaires et autres questions touchant l'hygiène alimentaire. Ce matériel a été prêté aux différents projets et aux responsables nationaux s'intéressant à la question. La FAO devrait s'efforcer d'élargir cette documentation et de mettre au point d'autres auxiliaires adaptés aux besoins des pays en développement.

#### Rapport sur les activités de l'OMS

#### Débats techniques de la 28ème réunion du Conseil d'administration de l'OPS sur le contrôle sanitaire des aliments

50. Des débats techniques ont eu lieu au cours de la 28ème réunion du Conseil d'administration de l'OPS (Washington, 25-26 septembre 1981) sur le contrôle sanitaire des aliments. Y participaient les représentants régionaux des différents ministères de la santé accompagnés de leurs conseillers. Au cours de cette réunion ont été abordés les problèmes relatifs à la qualité sanitaire des aliments, notamment:

- Contrôle des denrées alimentaires et principe de la "Santé pour tous d'ici l'an 2000".
- Buts et objectifs du contrôle des aliments.
- Lois, règlements et normes alimentaires.
- Financement des services de contrôle.
- Structure et organisation des services d'inspection.

- Services d'analyse.
- Formation dans les domaines prioritaires.
- Vente ambulante des denrées alimentaires.
- Pertes alimentaires.

51. Au terme de ces débats techniques, une série de recommandations ont été formulées, à savoir:

- créer des services de sécurité des aliments étayés par une structure juridique adéquate;
- poursuivre la formation d'inspecteurs et de spécialistes de l'alimentation;
- favoriser l'éducation des collectivités et notamment des femmes et des enfants;
- continuer à trouver des financements nationaux et internationaux pour garantir la poursuite des progrès en matière de sécurité alimentaire;
- renforcer la participation du secteur sanitaire aux politiques de sécurité alimentaire.

#### Elaboration de directives/publications

52. Le Comité a été informé que les directives/publications ci-après avaient été mises au point ou étaient en cours d'élaboration par l'OMS:

- i) Directives concernant la qualité de l'eau de boisson.
- ii) Techniques d'abattage et hygiène de la viande en conditions difficiles.
- iii) Intoxication paralysante transmise par les mollusques.
- iv) Salmonellose (prévention et lutte).
- v) Critères microbiologiques applicables aux aliments.
- vi) Inventaire des auxiliaires audiovisuels sur la sécurité alimentaire.
- vii) Virologie alimentaire.
- viii) Restauration collective.
- ix) Directives concernant la manutention hygiénique des aliments dans les hôtels, les restaurants et établissements analogues.
- x) Directives pour la mise au point de matériel didactique concernant la salubrité des aliments, l'assainissement du milieu et l'hygiène personnelle.
- xi) Profil professionnel de l'inspecteur des denrées alimentaires.
- xii) Actes du colloque sur les conséquences pour la santé des métaux lourds dans les préparations pour nourrissons et aliments de l'enfance (pour se les procurer, s'adresser à la maison d'édition Springer, Berlin/Heidelberg/New York).

#### Programme de surveillance pour le contrôle des infections et des intoxications transmises par les aliments

53. Le Programme est coordonné par le Bureau européen de l'OMS et plusieurs pays d'Europe y ont participé. Les objectifs du Programme sont les suivants: i) mettre en place une infrastructure qui servira de base au contrôle des maladies transmises par les aliments; ii) aider les autorités nationales à fixer un ordre de priorité dans l'attribution des ressources. Au titre de ce Programme, un Manuel sur la surveillance des infections et des intoxications transmises par les aliments a été préparé. Il faut espérer que ce Programme européen servira d'exemple à des programmes analogues dans d'autres régions du monde.

### Programme international sur la sécurité des substances chimiques (IPCS)

54. Plusieurs pays d'Amérique latine participent déjà activement au Programme mixte OIT/PNUE/OMS ou souhaiteraient y participer. Les objectifs prioritaires du Programme sont la mise au point d'une méthodologie et la formation de main-d'oeuvre dans le domaine de la toxicologie. Dans le cadre de ce Programme, des documents sur les critères d'hygiène de l'environnement ont également été publiés et plusieurs d'entre eux traitent de substances chimiques présentant un intérêt pour la sécurité alimentaire (il a été distribué aux délégués du Comité de coordination une liste de tous les documents publiés ou en cours d'élaboration concernant les critères d'hygiène de l'environnement).

### Recueil international de législation sanitaire

55. Cette revue trimestrielle, publiée en anglais et en français, contient des textes juridiques nationaux et internationaux portant sur tous les aspects de la santé publique, y compris la sécurité alimentaire et la nutrition.

### Code international de commercialisation des substituts du lait maternel

56. Aux termes du paragraphe 4 du Code, la Commission du Codex Alimentarius est priée "d'étudier à fond les mesures qu'elle pourrait prendre pour améliorer les normes de qualité des aliments pour nourrissons ainsi que pour soutenir et promouvoir l'application du Code international".

57. Le Comité a été informé qu'un consultant était actuellement chargé de passer en revue, compte tenu des dispositions du Code international, toutes les normes Codex qui s'y rapportent. Les résultats de cette analyse seront examinés à la prochaine session du Comité du Codex sur les aliments diététiques ou de régime (CCFSDU).

### Valeur nutritionnelle et sécurité des produits destinés spécifiquement à l'alimentation des nourrissons et des enfants en bas âge - Résolution WHA 34.23 de l'Assemblée mondiale de la santé

58. Cette Résolution demande à l'OMS d'évaluer les changements intervenant dans la qualité et la valeur nutritionnelle des produits en cours d'entreposage et de transport dans des conditions climatiques extrêmes.

59. Le Comité a été informé qu'un consultant OMS s'était rendu dans trois pays (Inde, Philippines, Trinité-et-Tobago) pour étudier ces problèmes. Le rapport du consultant sera examiné à la prochaine session du CCFSDU.

60. Lors du débat sur les activités de la FAO et de l'OMS/OPS complémentaires des travaux de la Commission du Codex Alimentarius, plusieurs délégations ont félicité ces deux organisations pour leur action.

### Point 6 de l'ordre du jour

#### Rapport sur les progrès accomplis dans l'adoption ou l'adaptation de la loi-type sur les aliments

61. En présentant ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat a informé le Comité que le projet de loi-type sur les aliments (Annexe I des Directives pour la mise en place d'un système national efficace de contrôle des aliments; FAO/OMS/PNUE, 1976) avait été examiné par la deuxième session du Comité de coordination du Codex pour l'Amérique latine (décembre 1981) et que les paragraphes 66 à 76 du rapport rendaient compte des délibérations

à ce sujet. Le Comité avait noté à cette occasion que la loi-type constituait, en fait, un cadre général dans lequel pouvaient s'insérer les différents aspects du contrôle des denrées alimentaires. Le Comité était également convenu de maintenir la question à l'ordre du jour de sa troisième session afin de suivre les progrès réalisés par les pays dans l'adoption ou l'adaptation de la loi-type.

62. La délégation du Brésil a informé le Comité qu'il n'y avait pas de contradiction flagrante entre les dispositions de la législation brésilienne et celles de la loi-type. Elle a proposé que des commissions spéciales soient créées pour s'occuper de thèmes spécifiques comme le remaniement des normes au sein de la législation. Cela permettrait une meilleure coopération entre les différents responsables et éviterait les initiatives isolées. Il faudrait également aborder les problèmes liés au contrôle de la qualité et à l'inspection des aliments dans une optique globale.

63. La délégation de Cuba est convenue que la loi-type sur les aliments constituait un guide très utile pour les pays de la région et que les principes dont elle s'inspirait présidaient à la poursuite des activités en matière de contrôle des aliments.

64. La délégation du Pérou a informé le Comité que des commissions multisectorielles avaient été créées pour mettre à jour l'actuel code sur les aliments. Il s'agit-là d'une tâche malaisée et l'on s'efforce, dans la mesure du possible, d'adopter ou d'adapter les principes de la loi-type. Environ 40 pour cent des dispositions ont déjà été examinées et les autres sont à l'étude. Les directives pour la mise en place d'un système efficace de contrôle des aliments et la loi-type ont été très utiles au pays pour renforcer son système de contrôle des denrées alimentaires.

65. La délégation de l'Argentine a déclaré que la loi-type sur les aliments était une excellente contribution de la FAO/OMS. La loi alimentaire nationale s'inspire des principes de base de la loi-type.

66. La délégation du Mexique, se référant à la législation de son pays, a déclaré que la plupart des dispositions étaient identiques à celles de la loi-type.

67. La délégation du Venezuela a fait savoir que la loi-type sur les aliments avait aidé à améliorer la législation nationale et avait favorisé sa mise en oeuvre. Plusieurs codes d'hygiène sont actuellement mis au point.

68. La délégation de la Colombie a informé le Comité de ses règlements nationaux en matière de contrôle alimentaire, ainsi que du décret en vigueur 3171/1953 et de la résolution 917 de 1963. La Loi 9a du 4 janvier 1979 couvre, en douze Articles, différents aspects liés à la santé publique. Un comité a été créé pour dispenser des conseils sur la mise en application de la loi. Des renseignements détaillés ont été donnés sur le calendrier suivi pour renforcer cette mise en application. Un laboratoire central de références a été institué au sein du Ministère de la santé et des méthodes normalisées d'analyse chimique et microbiologique des aliments ont été publiées.

69. La délégation de la Trinité-et-Tobago a informé le Comité que la loi sur la santé publique (chapitre 12, No 5) concernant l'hygiène alimentaire était en cours de remaniement et qu'il devrait s'agir d'une loi habilitante, ainsi que le recommande la loi-type. La délégation a également souligné la nécessité d'une meilleure diffusion des renseignements sur les activités considérables exécutées dans le cadre de la Commission du Codex Alimentarius ainsi que des activités complémentaires au sein de la FAO et de l'OMS.

70. La délégation de l'Equateur s'est référé au Code sanitaire de 1971, qui confère la responsabilité du contrôle des aliments au Ministère de la santé. Une commission multisectorielle s'occupe actuellement de passer en revue les différents règlements et la loi-type se révèle à cet égard très utile.

71. La délégation de la République dominicaine a déclaré que le Code alimentaire national appliqué par le Ministère de la santé publique constituait le principal instrument juridique pour le contrôle des aliments dans son pays. Le Code est actuellement mis à jour en s'inspirant de la loi-type. Une approche multisectorielle a été observée dans l'élaboration d'environ 20 normes. La délégation a également souligné la nécessité d'une assistance technique.

72. La délégation de la Guyane a informé que la législation alimentaire de son pays consistait en une loi habilitante, ainsi que le préconisait la loi-type. Un comité consultatif sur les aliments, représentant divers intérêts, était actuellement chargé de rédiger plusieurs règlements. Il est nécessaire de centraliser les services de contrôle des aliments afin d'éviter un chevauchement des efforts au niveau national.

73. Le Comité a noté avec intérêt qu'une action considérable était menée, dans plusieurs pays, pour mettre à jour la législation alimentaire et que la loi-type fournissait à cet égard des directives et un cadre utiles.

Point 7 de l'ordre du jour

Renforcement de l'infrastructure des systèmes nationaux de contrôle des aliments

Activités de la FAO

74. Le représentant de la FAO a informé le Comité que la FAO s'efforçait de renforcer les systèmes de contrôle des aliments, aux niveaux national et régional, afin de garantir la sécurité et la salubrité des approvisionnements alimentaires et de protéger le consommateur contre les risques sanitaires et les fraudes commerciales. La coopération technique avec les pays en développement dans ce domaine prend essentiellement la forme suivante: conseils pour la rédaction ou la mise à jour des lois et règlements alimentaires; aide pour l'amélioration des programmes et des laboratoires d'analyse et d'inspection des denrées alimentaires; formation des différents fonctionnaires s'occupant du contrôle des denrées alimentaires - à savoir inspecteurs, analystes et administrateurs; contrôle de la qualité des aliments tout au long de la chaîne de production et de distribution des denrées alimentaires. Des projets nationaux, régionaux et internationaux ont été exécutés dans différents domaines du contrôle des aliments ainsi que de la surveillance et du contrôle des aliments ainsi que de la surveillance et du contrôle de la contamination alimentaire. Une priorité élevée a été accordée à la formation.

75. On a cité en exemple au Comité plusieurs activités concernant le contrôle des aliments, la surveillance de la contamination alimentaire, etc., effectuées dans la région et l'attention a été tout particulièrement appelée sur l'organisation de séminaires nationaux ou sous-régionaux concernant les stratégies en matière de contrôle alimentaire en Uruguay, au Pérou et aux Caraïbes - ce dernier conjointement avec le CARICOM et l'OPS. A l'occasion de ces séminaires, on a abordé les problèmes de la qualité et de la sécurité des aliments ainsi que celui des disponibilités alimentaires et de la protection du consommateur au niveau des politiques, afin de déterminer des approches et des stratégies visant à assurer la mise en place de systèmes plus perfectionnés de contrôle de la qualité des aliments, ayant un caractère obligatoire ou facultatif et couvrant toute la chaîne de production, de transformation et de distribution des aliments. Des mesures appropriées de suivi ont été prises.

76. Le Comité a été informé que des projets de contrôle des denrées alimentaires étaient exécutés au titre d'activités de développement et que des efforts étaient faits pour favoriser une coopération plus étroite avec les différents secteurs, notamment le secteur de l'alimentation et de l'agriculture et le secteur sanitaire. C'est seulement dans ces conditions qu'on pourra mettre au point un programme national cohérent répondant aux besoins du consommateur et aux impératifs économiques tels que la protection des disponibilités alimentaires ainsi que des importations et des exportations. De même, on s'est efforcé d'avoir recours aux installations existantes - par exemple, organisation d'un réseau de laboratoires déjà en place dans différents services ou institutions pour surveiller la contamination alimentaire. On a pu ainsi assurer une meilleure coopération au niveau national et une utilisation rationnelle des ressources disponibles. La nécessité d'une formation, notamment dans le domaine de l'inspection des denrées alimentaires, est ressentie partout. Le Comité a été informé que plusieurs documents avaient été publiés sur des sujets divers.

77. A propos du dispositif permettant de solliciter l'assistance technique des organismes internationaux, on a rappelé au Comité que le critère primordial était la priorité qu'attachait le gouvernement à une discipline donnée. Les ressources disponibles au niveau international sont limitées et elles doivent toujours être acheminées vers les domaines prioritaires désignés par les Etats Membres devant les organes directeurs des organisations internationales concernées. Les délégations ont donc été priées d'instruire en conséquence leurs représentants nationaux participant aux sessions des organes directeurs.

Rapport sur les activités de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS/OMS en matière de protection/sécurité alimentaire

78. La nouvelle administration de l'OPS ayant à sa tête Mme Carlyle Guerra de Macedo comme directeur général a reçu des organes directeurs de l'Organisation le mandat exprès d'attacher la plus grande priorité aux actions concernant la nutrition et la protection alimentaire, en vue d'atteindre l'objectif de la Santé pour tous d'ici l'an 2000.

79. La nouvelle structure organisationnelle de l'OPS comprend 12 programmes techniques. L'un d'eux, qui s'occupe de la santé vétérinaire, devrait se charger de toutes les activités sur la protection alimentaire, les zoonoses, la fièvre aphteuse, etc. Le programme bénéficie du soutien de deux institutions panaméricaines, l'une sur la fièvre aphteuse (Rio de Janeiro, Brésil) et l'autre sur les zoonoses (Buenos Aires, Argentine). Il est intéressant de noter que le programme de santé vétérinaire est l'un de ceux qui disposent des ressources les plus importantes.

80. Etant donné que la protection alimentaire sera l'une des priorités du programme, suivie de la rage et de la fièvre aphteuse, le nombre de spécialistes s'occupant directement de ces activités passera de 5 à 12 et ils seront appuyés par une équipe comportant une cinquantaine de personnes.

81. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le laboratoire panaméricain sur les zoonoses fait également partie du programme. Un laboratoire de microbiologie alimentaire, qui avait été créé en 1969, a depuis élargi son champ d'activité pour devenir un service de protection alimentaire. Des documents d'information relatifs à ses activités ont été préparés et publiés en 1969 et 1970: ils soulignaient la nécessité de lancer, dans chacun des pays de la région, des programmes d'hygiène et de protection alimentaire sur la base de critères sanitaires, économiques et sociaux. On a notamment appelé l'attention sur le fait que l'une des principales causes de mortalité infantile était la diarrhée, laquelle était due à un manque d'hygiène alimentaire.

82. Les mesures de protection alimentaire effectuées par le Département de santé publique vétérinaire peuvent être classées comme suit:

- a) Coopération au lancement et/ou à l'administration des programmes.
- b) Coopération à la préparation et à la révision des lois et règlements alimentaires nationaux.
- c) Collaboration à la création de services d'inspection.
- d) Collaboration à la mise en place ou au développement de services d'analyse.
- e) Coopération aux activités épidémiologiques et information sur les maladies transmises par les aliments.

Pour chacun de ces aspects, une coopération technique directe et une formation ont été offertes et certaines études ainsi que des recherches appliquées ont été entreprises.

83. Parmi les activités spécifiques entreprises par l'OPS pendant la période visée par le présent rapport, on peut citer:

- Cinq séminaires ou sessions d'étude sur l'épidémiologie ou la prévention des maladies transmises par les aliments: deux à Mexico, en collaboration avec l'Universidad Autónoma de México, auxquels ont participé des spécialistes venus du Brésil, du Guatemala et du Mexique; deux à l'intention des chirurgiens vétérinaires de cinq pays, organisés au siège du Centre panaméricain des zoonoses; et un organisé en Argentine pour les chirurgiens vétérinaires de la province de Buenos Aires (Argentine).
- Stage intensif de trois semaines sur le contrôle microbiologique des aliments et stage d'une semaine consacrée à l'étude des entérotoxines staphylococcus en collaboration avec le Laboratorio Nacional de Referencia de México regroupant des participants du Guatemala et du Mexique.
- Stage intensif de trois semaines sur la microbiologie des aliments, notamment techniques de détection des antibiotiques, identification des espèces animales dans les produits carnés, inspection technique et microbiologique des aliments en conserve, détection de *Campylobacter jejuni*, *Yersinia enterocolitica*, etc. en collaboration avec le Laboratorio Nacional de Referencia Animal (LANARA) du Ministère de l'agriculture et du Ministère de la santé du Brésil, avec la participation de spécialistes venus des pays suivants: Mexique (deux), Uruguay (trois), Chili, Pérou, Guatemala, Panama, Colombie et Brésil (18).
- Ces techniciens ont participé à un stage intensif parrainé par les mêmes organismes sur des tests biologiques applicables à la microbiologie alimentaire, notamment la détection et la détermination des toxines botuliniques et des saxitoxines. Des tests ont également été effectués sur des anses intestinales ligaturées, des souriceaux nouveaux-nés et des cultures tissulaires.

- Stage d'étude intensif sur la protection alimentaire en collaboration avec le Ministère de la santé et l'Institut d'hygiène du Venezuela, au cours duquel ont été examinés des problèmes concernant l'administration du programme, la législation, le contrôle chimique et biologique et la technologie des aliments (y ont participé 74 spécialistes venus du Mexique, du Honduras, du Guatemala, du Pérou, du Paraguay et du Venezuela).
- Quatre séminaires sur la protection alimentaire ont été organisés à l'intention de spécialistes à Buenos Aires (Argentine).
- Collaboration, en matière d'enseignement, avec des séminaires FAO sur l'industrie laitière et avec le Programme latino-américain de spécialistes laitiers du Centre technologique du lait du Chili.
- Trois séminaires au Pérou (sur la protection, l'hygiène et la microbiologie alimentaire) en collaboration avec le Ministère de la santé, l'Ecole d'enseignement sanitaire et la municipalité de Lima.
- Collaboration avec deux pays - Brésil et Mexique - pour le lancement de programmes de contrôle de la qualité dans les laboratoires de contrôle des aliments (LANARA et LNR).
- A la demande des gouvernements participant à la création de la Commission sur l'inspection vétérinaire des viandes dans le bassin de La Plata (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay), le Centre panaméricain sur les zoonoses a assumé le secrétariat technique de cette Commission.
- Collaboration à l'organisation de la première réunion d'experts sur les méthodes de surveillance épidémiologique et les recherches sur les maladies transmises par les aliments (Ministère de la santé, Brésil).
- Analyse des risques (étude théorique et pratique). Points de contrôle critiques.
- Diffusion de renseignements sur les différents aspects de la protection alimentaire.
- Organisation, en collaboration avec la FAO, d'un séminaire sur la protection alimentaire dans la zone des Caraïbes.

84. Le programme de formation sur l'hygiène alimentaire comporte plusieurs activités importantes. Vingt séminaires regroupant 510 participants ont été organisés sur des thèmes spécifiques (viande, lait, produits halieutiques, produits laitiers, etc.). Des stages ont également eu lieu à l'intention du personnel auxiliaire d'inspection des denrées alimentaires.

La plupart d'entre eux se sont tenus à Medellin (Colombie) ainsi que dans d'autres pays et des participants sont venus de toute la région.

Malgré tous ces efforts, on n'a pu couvrir entièrement les besoins estimés à 18 000 cadres et à 200 000 auxiliaires pour les cinq prochaines années.

85. Le Comité a manifesté un grand intérêt pour les renseignements fournis par les représentants de la FAO et de l'OPS et a demandé à ces organisations de soutenir le renforcement des systèmes nationaux de contrôle alimentaire dans la région.

86. Toutes les délégations présentes ont donné un bref compte rendu de leurs activités en cours et des mesures prises pour les intensifier et elles ont souligné quelques-uns des domaines prioritaires sur lesquels devraient porter la coopération internationale.

87. Les délégations de la Colombie, de la Guyane, de la Trinité-et-tobago, de l'Argentine et de Panama se sont félicitées du soutien accordé par les organisations internationales aux programmes de contrôle des aliments et de surveillance de la contamination alimentaire et elles ont souhaité que ce soutien soit encore renforcé.

88. La délégation de l'Equateur a déclaré qu'une aide était nécessaire pour la mise à jour des lois et règlements alimentaires.

Les délégations de la Guyane, de la République dominicaine, du Mexique, de Cuba, de l'Equateur, de l'Argentine et de la Colombie ont souligné la nécessité de former du personnel d'inspection et d'analyse des aliments, notamment dans le domaine de l'analyse des résidus. On a signalé que, très souvent, les spécialistes ainsi formés changeaient d'emploi et qu'il fallait décourager cette tendance.

89. Les délégations du Mexique, de la Trinité-et-Tobago et de l'Argentine ont insisté sur la nécessité de ressources, notamment pour les laboratoires. A cet égard, la délégation du Mexique a également déclaré qu'il fallait envisager un financement préférentiel. Il faudrait aussi introduire un système de contrôle de la qualité dans les laboratoires afin que les résultats obtenus soient comparables.

90. La délégation de l'Argentine a demandé un plus grand soutien en matière de surveillance de la contamination alimentaire, tandis que les délégations du Venezuela, de la Trinité-et-Tobago et de l'Equateur ont insisté sur la nécessité d'une coopération plus étroite au niveau régional ou sous-régional. Plusieurs délégations ont appelé l'attention du Comité sur un resserrement des liens entre la FAO et l'OMS/OPS.

91. Sur la base de ces délibérations, le Comité a reconnu que le renforcement de l'infrastructure et des systèmes nationaux de contrôle alimentaire présentait une priorité élevée dans la région et que les progrès réalisés pour améliorer la situation étaient nécessairement lents. Tandis que les responsables nationaux devraient poursuivre leurs efforts en ce sens, le Comité a recommandé vivement que le soutien et la coopération de la FAO et de l'OMS/OPS ainsi que du PNUD et d'autres donateurs, soient renforcés pour que l'on parvienne aux objectifs souhaités en un laps de temps raisonnable. Le Comité s'est félicité de la coopération entre la FAO et l'OMS/OPS dans ce domaine et il a recommandé que ces deux organisations coopèrent encore plus étroitement afin de tirer le meilleur profit des ressources disponibles.

92. Le Comité a également recommandé que tous les efforts soient faits pour instaurer et promouvoir une coopération technique entre les pays en développement de la région. Celle-ci compte plusieurs institutions bien implantées ainsi que de nombreux experts dans tous les pays et il faudrait y faire davantage appel pour faire progresser la coopération aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région.

#### Point 7c) de l'ordre du jour

#### RECOMMANDATIONS DU SEMINAIRE OPS SUR LA NORMALISATION DES ALIMENTS ET SUR LA SANTE (24-26 mars 1984)

93. Le Comité a tenu à féliciter et à remercier l'OPS d'avoir organisé et financé le séminaire précité, qui a contribué à la réussite de la troisième session du Comité et il a également remercié le Comité cubain de normalisation d'avoir accueilli ce séminaire. Le Comité a estimé que le séminaire avait été extrêmement utile et profitable en favorisant une meilleure compréhension des objectifs et des méthodes de travail de la Commission du Codex Alimentarius. Il a également permis aux pays de la région d'échanger leurs vues sur les besoins régionaux en matière de normes alimentaires, de contrôle des aliments et problèmes connexes, tant du point de vue de la protection du consommateur que de la promotion des exportations alimentaires.

94. Le Comité a pris note des recommandations formulées par le Séminaire et il a indiqué que celles-ci feraient l'objet d'une mise au point rédactionnelle de l'OPS et seraient publiées, en temps utile, dans le rapport du séminaire.

95. Le Comité a également tenu à féliciter le directeur des débats (Mme Norah M. de Carranza, Argentine) et le rapporteur principal (M. A. Castro Domínguez, Cuba) ainsi que le Président et le rapporteur du séminaire.

96. Le Comité a souhaité que le rapport du séminaire soit inscrit à l'ordre du jour de sa prochaine session.

97. En outre, la délégation de Cuba a estimé qu'il serait très utile d'organiser un séminaire analogue avant la prochaine session du Comité de coordination. La délégation du Venezuela a approuvé cette initiative et a suggéré d'inscrire les thèmes ci-après à l'ordre du jour de ce prochain séminaire:

- i) Etude des conséquences économiques d'un système inapproprié de contrôle des aliments.
- ii) Analyse de la gestion des systèmes de contrôle alimentaire.
- iii) Contrôle des aliments et garantie de qualité des laboratoires d'analyse alimentaire.
- iv) Problèmes de contrôle des aliments et urbanisation.
- v) Questions concernant les résidus de pesticides en Amérique Latine et aux Caraïbes.
- vi) Problèmes liés à la vente ambulante des aliments.



Point 8 de l'ordre du jour

Examen de questions d'intérêt général

Point 8(a) de l'ordre du jour

Rapport du Comité mixte FAO/OMS d'experts de la sécurité alimentaire (Genève, 30 mai - 6 juin 1983)

98. Le Secrétariat a rappelé aux délégués qu'en 1978, la Conférence internationale sur les soins de santé primaire (Alma-Ata, URSS) avait défini les principes fondamentaux des soins de santé primaire, l'un d'eux étant la promotion d'une alimentation saine et sans danger pour la santé et d'une bonne nutrition. Il est évident qu'il faut non seulement avoir de quoi manger, mais que ces aliments doivent être sans danger (inocuos) c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas être à l'origine de maladies. Il va de soi également que des aliments mal entreposés ou mal préparés peuvent rendre malades. Ce qui apparaît de façon moins manifesté, toutefois, c'est dans quelle mesure la diffusion de maladies par les aliments jointe à une contamination des disponibilités alimentaires peuvent compromettre la situation sanitaire et même économiques d'un pays.

99. Le Comité d'experts de la sécurité alimentaire a noté qu'en 1980, on avait dénombré environ 1 milliard de cas de diarrhée aiguë chez les enfants de moins de 5 ans dans les pays en développement (à l'exception de la Chine). Près de 5 millions d'enfants meurent chaque année de cette maladie à raison de 10 décès par minute chaque jour. Un grand nombre de ces décès ont pour cause directe l'ingestion d'aliments contaminés ou sont dus à un affaiblissement de l'état nutritionnel chez les enfants dénutris. Si l'on ajoute à ce chiffre les maladies non diarrhéiques transmises par les aliments comme la typhoïde botulinique et le parasitisme, ainsi que les effets aigus et chroniques de la contamination chimique des aliments, le nombre de personnes touchées et l'impact sur l'activité et le bien-être de l'homme sont terrifiants. Tout aussi importantes sont les conséquences de cet affaiblissement aigu et chronique sur la situation économique et financière de la communauté mondiale. Les experts ont également noté que, malgré les efforts déployés au cours des 40 dernières années et les programmes entrepris pour résoudre ce problème, les maladies transmises par les aliments continuent de constituer l'un des grands fléaux de l'humanité.

100. Sur la base de ces délibérations, le Comité d'experts a recommandé une stratégie axée sur plusieurs points. En premier lieu, la solution des problèmes posés par la contamination alimentaire doit s'appuyer sur une connaissance de la culture et de l'économie du pays ainsi que sur des renseignements concernant l'incidence et les causes de la maladie. En second lieu, il faut intervenir à la fois au niveau national et local. Au niveau national, il est indispensable que la législation soit bien coordonnée et que les règlements soient appliqués de façon scrupuleuse par un personnel qualifié et incorruptible; à l'échelon local, la sécurité alimentaire doit faire partie intégrante des soins de santé primaires et doit s'appuyer sur l'information et l'éducation du public en général et des mères en particulier. Les experts ont insisté sur la nécessité de mettre au point des technologies simples pour lutter contre les maladies transmises par les aliments et de réserver les techniques plus complexes (par exemple, irradiation) pour résoudre des problèmes spécifiques de sécurité alimentaire.

101. Les maladies et l'absence de bien-être entraînant une réduction de la productivité économique à cause d'une alimentation contaminée constituent peut-être l'un des problèmes sanitaires les plus répandus dans le monde contemporain. C'est la raison pour laquelle les experts en appellent aux gouvernements et aux organisations internationales pour accorder à cette question une priorité élevée. En conclusion, le Comité a été informé que le rapport du Comité d'experts serait publié en 1984 dans la série des rapports techniques de l'OMS et qu'il pourrait être obtenu sur demande.

102. Au cours des débats prolongés sur ce thème au sein du Comité de coordination, plusieurs délégations ont voulu témoigner leur adhésion aux travaux du Comité d'experts sur la sécurité alimentaire.

103. La délégation du Venezuela a proposé de préparer un séminaire régional sur la sécurité alimentaire, afin de donner une plus vaste audience à ce thème. Cette délégation a également suggéré que les recommandations du Comité d'experts soient adoptées par le présent Comité régional de coordination. Le Comité a approuvé ces deux propositions.

104. La délégation de Cuba a rappelé les efforts de son pays pour améliorer l'alimentation, en quantité et en qualité, dans le cadre de l'objectif général de la Santé pour tous d'ici l'an 2000. La mortalité infantile a considérablement diminué au cours des 25 dernières années et elle est maintenant tombée à 16,8 pour mille. Les cas d'entérite et de fièvre typhoïde sont devenus plus rares. La délégation a néanmoins fait observer que la contamination chimique et microbiologique des aliments reste un problème qui exige des mesures plus vigoureuses, notamment dans le domaine de l'éducation. A propos du Séminaire sur la normalisation alimentaire et la santé en Amérique latine, qui a précédé la troisième session du Comité de coordination, on a estimé que plusieurs des recommandations qu'il avait formulées tendaient également à favoriser la connaissance et la solution des problèmes de la région.

105. La délégation du Pérou a déclaré que, dans son pays, 30 à 40 pour cent des cas de maladies transmissibles et un tiers des hospitalisations étaient dus aux aliments. Le Pérou a lancé une campagne pour combattre et prévenir la diarrhée infantile, comportant entre autres des activités éducatives à l'intention des communautés. Cette campagne a été baptisée "Campagne d'alphabétisation sanitaire" et cherche notamment à inculquer des pratiques hygiéniques de manutention des aliments au foyer au moyen de brochures, de communiqués radiophoniques et télévisés, etc.

106. La délégation de la Trinité-et-Tobago a informé le Comité que son pays avait organisé, conjointement avec l'OMS/OPS, un séminaire national sur les soins de santé primaires et un autre sur l'alimentation et la nutrition. Ont participé à ce dernier les représentants des associations de consommateurs et de l'industrie alimentaire. La délégation a souligné combien il importait d'informer et d'éduquer le public. Le fait que celui-ci exige une alimentation saine et sans danger constitue une forte motivation pour améliorer la sécurité des approvisionnements alimentaires.

#### Point 8(b) de l'ordre du jour

#### Considérations particulières concernant le contrôle des aliments en liaison avec l'urbanisation

107. En présentant le document de fond préparé sur ce point de l'ordre du jour (CX/LA 82/6), le Secrétariat a appelé l'attention sur l'importance particulière de ce thème pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. La plupart des grandes villes de la région ont connu une croissance extrêmement rapide qui n'a pas laissé le temps au gouvernement et aux industries de doter les nouveaux citadins de services sanitaires ou de logements adéquats. Cette situation a créé un grand nombre de problèmes, notamment en ce qui concerne la qualité et la sécurité des aliments. Les personnes vivant dans des logements insalubres et sans eau courante constituent souvent une part importante du personnel employé à la manutention des aliments dans les magasins, les marchés, les restaurants et les fabriques alimentaires, d'où de plus grands risques de diffusion des maladies d'origine alimentaire.

108. Le Secrétariat a fait observer que l'essor rapide des populations urbaines imposait des nouvelles contraintes aux systèmes de transport et de distribution des aliments et exigeait souvent le parcours de distances bien plus grandes, ce qui posait des problèmes de détérioration, de décomposition et de contamination à la fois chimique et microbiologique des aliments. D'après les projections démographiques effectuées par les Nations Unies et par les différents pays, il semble bien que cette expansion des villes doive se poursuivre à un rythme rapide et, par conséquent, il faut que les gouvernements prennent des mesures urgentes pour améliorer la qualité et la sécurité des aliments depuis le lieu de production ou de récolte jusqu'aux points de vente, en passant par toutes les étapes de l'entreposage, du transport et de la transformation, afin de protéger tous les consommateurs urbains contre les maladies d'origine alimentaire, les fraudes, ainsi que l'altération ou la contamination des aliments.

109. En l'absence de renseignements précis à l'échelon national ou local, le document préparé par le Secrétariat analyse les problèmes posés par l'expédition des denrées alimentaires depuis l'Amérique latine et les Caraïbes jusqu'aux Etats-Unis. Il apparaît d'après cette analyse que, chaque année, l'Administration américaine (Food and Drug Administration) bloque des produits alimentaires en provenance d'Amérique latine et des Caraïbes pour une valeur d'environ 60 millions de dollars, les motifs invoqués étant l'infestation par des insectes, la contamination bactérienne, la présence de moisissures, de résidus de pesticides et de mycotoxines, ainsi que des problèmes de décomposition et d'étiquetage. Sur la base de cette étude, on a supposé que des problèmes analogues

existaient pour les aliments expédiés et consommés dans les grandes villes d'Amérique latine et des Caraïbes, encore que des services et des programmes supplémentaires de contrôle des aliments soient nécessaires pour identifier de façon précise et résoudre les problèmes qui se posent dans chaque pays.

110. Le document du Secrétariat appelle l'attention sur la nécessité, pour les fonctionnaires chargés de la qualité et de la sécurité des aliments, de travailler en étroite coopération avec l'industrie alimentaire et les universités de manière à mettre au point et à appliquer des programmes de contrôle et d'enseignement ayant pour but de mieux protéger les consommateurs urbains contre les aliments adultérés ou contaminés. Si l'urbanisation rapide a soulevé des difficultés de tous ordres, le Secrétariat a souhaité que les problèmes d'origine alimentaire bénéficient d'une priorité élevée dans les plans gouvernementaux de façon que des mesures spécifiques puissent être prises à l'échelle locale, nationale et internationale pour résoudre aussi rapidement que possible les questions de qualité et de sécurité alimentaires liées à l'essor des populations urbaines.

111. Lors des débats sur ce point de l'ordre du jour, un certain nombre de délégations ont souhaité que soient mises en oeuvre les suggestions figurant à la partie IV du document et que l'on trouve une solution aux problèmes de qualité et de sécurité alimentaires, qui sont aggravés par l'expansion rapide des villes de la région. La délégation de Cuba a estimé que ce phénomène de concentration avait également son origine dans les inégalités sociales - notamment distribution des aliments - et qu'il constituait en fait un palliatif aux problèmes ruraux graves posés par les mauvaises conditions de vie dans les campagnes. Toutes les délégations ayant pris la parole sur ce point de l'ordre du jour ont estimé que les problèmes de qualité et de sécurité alimentaires causés par l'urbanisation rapide devraient faire l'objet d'une priorité élevée et elles ont évoqué à ce propos plusieurs aspects spécifiques, notamment: vente ambulante des aliments dans les zones urbaines; nécessité d'augmenter le nombre de laboratoires et les effectifs chargés du contrôle des aliments afin d'évaluer l'importance relative des différents problèmes et de maîtriser rapidement les plus graves d'entre eux identifiés par une surveillance régulière; nécessité pour les gouvernements d'évaluer les problèmes socio-économiques fondamentaux qui ont conduit à une urbanisation rapide et de prendre les mesures voulues pour y remédier tout en s'efforçant de résoudre les problèmes de qualité et de sécurité des aliments. On a estimé que le document d'information préparé pour ce point de l'ordre du jour donnait un bon aperçu des problèmes alimentaires liés à l'urbanisation et que les pays membres pourraient s'en inspirer pour faire le point de leur situation nationale et locale en vue de définir des programmes visant à résoudre ces problèmes.

112. Plusieurs délégations ont brièvement passé en revue les mesures prises par les pays pour améliorer les systèmes de distribution, en particulier pour les denrées périssables, afin de résoudre certains problèmes d'urbanisation. On a reconnu qu'il restait beaucoup à faire et la délégation mexicaine, soutenue par d'autres délégations, a estimé qu'il serait très utile d'instaurer des échanges suivis d'informations et de conseils entre les pays, de même qu'entre les pays et les organisations internationales. Les représentants de l'Organisation panaméricaine de la santé ont confirmé les vues du Secrétariat et des pays membres ayant pris la parole sur ce point de l'ordre du jour et ont appelé l'attention sur les obstacles auxquels se heurtent les systèmes de commercialisation, comme le nombre excessif d'intermédiaires dans les chaînes de distribution alimentaire qui entraînent une augmentation des prix et un ralentissement de la distribution sans aucun profit réel ni pour le producteur, ni pour le consommateur; ils ont également évoqué les taudis semi-urbains à proximité desquels se trouvent souvent des boutiques, des marchés et de petites fabriques alimentaires dont les conditions d'hygiène laissent à désirer. L'OPS a indiqué que certains pays ou certaines villes avaient déjà pris des mesures concrètes pour améliorer les systèmes de qualité et de sécurité des aliments et elle a cité à titre d'exemple réussi les programmes réalisés par l'Etat brésilien de Sao Paulo et par le Mexique.

113. En raison des préoccupations exprimées au sujet de l'urbanisation, il a été suggéré que le Comité régional de coordination du Codex inscrive ce point à l'ordre du jour de sa prochaine réunion afin de poursuivre l'étude de la question et d'examiner les programmes mis en oeuvre par les pays membres pour diminuer l'impact de l'urbanisation sur la qualité et la sécurité des aliments. On a rappelé qu'en 1983, la FAO avait parrainé un colloque organisé à Bogota (Colombie) sur les problèmes d'urbanisation et leur incidence sur les disponibilités alimentaires et l'état nutritionnel des populations vivant dans des conditions relativement misérables en zone urbaine. On a souhaité que les organisations internationales puissent appuyer d'autres séminaires et stages d'études pour que les débats sur cet important thème se poursuivent.

Point 8(c) de l'ordre du jour - Amélioration de la manutention des aliments dans les villages

114. En présentant le sujet, le Secrétariat s'est référé au document CX/LA 82/7. Ce document avait été préparé il y a quelque temps à propos de l'Asie et de l'Afrique. Il s'agit toutefois d'un problème universel, qui peut s'appliquer également à l'Amérique latine et aux Caraïbes.

115. La FAO a défini la manutention des denrées alimentaires comme la série de procédés et traitements auxquels un aliment est soumis depuis le moment de sa production jusqu'à celui de sa consommation finale. La manutention est donc primordiale pour garantir la qualité, la sécurité et la salubrité des aliments et elle permet d'une part d'améliorer l'état nutritionnel de la population et, d'autre part, de réduire les pertes alimentaires dues au gaspillage ainsi que les pertes d'éléments nutritifs au cours du traitement, de la conservation et de l'entreposage.

116. Les objectifs du programme de manutention des aliments comprennent la conservation des ressources alimentaires, le maintien ou l'enrichissement de la valeur nutritionnelle des aliments, ainsi que la garantie que les opérations de manutention se déroulent sans danger et que les aliments livrés à la consommation sont salubres. En ce qui concerne la manutention des aliments dans les familles rurales, au foyer et dans les collectivités, la situation est complexe et elle dépend d'un grand nombre de facteurs - entreprises artisanales, nature et dimension des villages, infrastructure et services administratifs, coutumes, habitudes et traditions alimentaires dans les foyers, groupements sociaux et économiques et statut socio-économique. D'autres facteurs interviennent également comme l'écosystème, l'approvisionnement en eau et l'hygiène de l'environnement. Les pratiques de manutention des aliments se répercutent sur l'état nutritionnel et sanitaire de la population.

117. En ce qui concerne le maintien et le renforcement des qualités nutritionnelles et de la sécurité des aliments, les efforts s'orientent surtout actuellement vers l'économie de marché et intéressent les denrées qui circulent sur les marchés nationaux et internationaux. Tout le secteur de subsistance, qui présente une importance considérable dans les pays en développement, est tenu à l'écart. Et pourtant, c'est là que sont le plus nécessaires des aliments sains, hygiéniques et nutritifs pour réduire la malnutrition et combattre la mauvaise santé. Il importe au plus haut point que les populations se familiarisent avec de bonnes pratiques de manutention des aliments. Des efforts sont donc nécessaires pour sensibiliser les masses à l'utilité, aux bénéfices et aux intérêts offerts par la consommation d'aliments sains et nutritifs grâce à de meilleures pratiques de manutention. Il s'agit-là non seulement d'un problème technologique, mais d'un problème qui s'inscrit dans un contexte socio-culturel et des mesures doivent donc être prises en conséquence.

118. Les représentants de l'OPS ont reconnu que la question était d'une grande importance. La plupart des maladies transmises par les aliments ont leur origine dans la cuisine familiale et la façon dont les aliments y sont manipulés. On a fait observer que la situation des zones rurales en Amérique latine et dans les Caraïbes était différente de celle de l'Asie et de l'Afrique et qu'elle variait même d'un pays à l'autre. L'OPS a offert de coopérer avec la FAO pour améliorer les pratiques de manutention des aliments.

119. On a souligné que, dans certains pays, un excès de bureaucratie accablait les petites et moyennes entreprises et les obligeait à avoir recours à des moyens illégaux. Il en est de même parfois quand les autorités exigent des taxes trop élevées ou un matériel trop coûteux de la part des vendeurs ambulants ou d'autres petits commerçants.

120. Le Comité a pris note des problèmes économiques et socio-culturels liés à la manutention des aliments dans les zones urbaines et rurales et de leur rapport avec la sécurité alimentaire. Les zones rurales d'Amérique latine sont mieux équipées - par exemple, adduction d'eau, électricité, etc. - et la consommation d'aliments transformés est considérable. Il existe un réseau complexe d'approvisionnement alimentaire et, par conséquent, les programmes d'action devraient chercher à intégrer les activités des différents organismes officiels intervenant à tous les niveaux de la chaîne alimentaire - production, transformation, commercialisation, distribution et consommation. Des études spécifiques devraient être effectuées dans le domaine de la manutention des aliments.

Point 8(d) de l'ordre du jour

Vente ambulante des aliments - Conséquences pour la santé

121. En présentant le document de séance CX/ASIA 84/9, le Secrétariat a appelé l'attention sur le fait que ce document avait été rédigé par M. C.O. Baptist, Directeur de l'administration des produits alimentaires et pharmaceutiques et de la Division des services de laboratoire, Ministère de la santé, Ikoyi, Lagos (Nigéria). Il reflète donc essentiellement la situation du Nigéria mais peut cependant s'appliquer à certains pays d'Amérique latine.

122. Le document analyse l'évolution socio-économique qui a entraîné l'expansion de la vente ambulante des aliments dans une grande ville comme Lagos. Il examine les problèmes sanitaires liés à ce commerce et les conséquences néfastes qui en découlent. Il cherche également à appeler l'attention des autorités sanitaires sur le fait qu'il importe d'assurer une alimentation non seulement suffisante mais saine si l'on veut atteindre l'objectif social des Etats Membres et de l'OMS, à savoir la Santé pour tous d'ici l'an 2000.

123. Au cours des délibérations sur ce sujet au sein du Comité de coordination, on s'est accordé à reconnaître que la vente ambulante des aliments posait également de graves problèmes pour la santé publique dans de nombreux pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Le représentant de l'OPS a rappelé au Comité qu'au cours des débats techniques de la vingt-huitième réunion du Conseil d'administration de l'OPS sur le contrôle sanitaire des aliments (voir par. 50 du présent rapport), ce thème avait également fait l'objet d'une grande attention et que diverses mesures avaient été proposées dans le rapport final de la réunion technique (pour plus de détails, se reporter à la publication scientifique No 421 de l'OPS). Il a également appelé l'attention du Comité sur un article récemment publié dans lequel figurait la déclaration des autorités sanitaires d'une grande ville d'Amérique latine, selon lesquelles 30 000 décès étaient enregistrés dans le pays chaque année à la suite de la consommation d'aliments contaminés vendus par des marchands ambulants.

124. Plusieurs délégations ont signalé au Comité qu'elles pouvaient fournir des preuves que la vente ambulante des aliments constituait une source importante de maladies sur une grande échelle.

125. Les délégués ont estimé à l'unanimité que des efforts particuliers devaient être déployés à l'échelle régionale et nationale pour améliorer la qualité hygiénique des aliments vendus par les marchands ambulants. Pour cette raison, le Comité a recommandé la convocation d'un séminaire régional consacré expressément au thème de la vente ambulante des aliments. En outre, il faudrait entreprendre des études nationales afin de déterminer les facteurs socio-économiques et biologiques responsables des mauvaises conditions d'hygiène des aliments vendus dans la rue afin de lancer des interventions appropriées. Les représentants de la FAO, de l'OMS et de l'OPS sont convenus d'étudier la question.

126. Dans l'attente de propositions spécifiques expressément adaptées aux conditions des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, le Comité a approuvé les interventions proposées au cours de la réunion technique sur le contrôle sanitaire des aliments ainsi que par M. Baptist dans le document sur ce thème.

Point 9 de l'ordre du jour

COOPERATION AVEC LES GROUPES ECONOMIQUES ET D'AUTRES ORGANISMES INTERNATIONAUX DE LA REGION D'AMERIQUE LATINE S'OCCUPANT DE NORMALISATION ALIMENTAIRE

127. A sa précédente session, le Comité avait abordé le thème précité sur la base d'un document (CX/LA 78/4) préparé pour la Conférence régionale mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires en Amérique latine, qui avait eu lieu à Mexico en septembre 1978 (CX/LATIN AMERICA 78/12).

128. Ce document passait en revue les activités des groupements économiques de la région cherchant à harmoniser les règlements alimentaires à l'échelle régionale et il insistait sur la nécessité, reconnue dans toute la région, d'une démarche commune dans l'élaboration des lois et normes alimentaires. Cet objectif pourrait être atteint en utilisant les normes alimentaires internationales déjà élaborées par le Codex.

129. Si l'on a admis le principe d'une démarche commune, on n'a pas encore envisagé de quelle façon les travaux de normalisation des organismes régionaux et sous-régionaux pourraient être alignés sur les normes internationales Codex. De l'avis de la Conférence, le Comité de coordination du Codex pour l'Amérique latine, en sa qualité d'organe intergouvernemental chargé de l'ensemble de la région, aurait la compétence voulue pour harmoniser les normes alimentaires et les questions qui en découlent à l'échelle régionale. Plusieurs organismes internationaux à caractère régional ont donc été priés de rédiger un bref exposé sur leurs travaux actuels en matière de normalisation alimentaire et d'indiquer l'état d'avancement de leurs normes alimentaires.

130. A la deuxième session du Comité, on a examiné les réponses envoyées par six organisations internationales, sur la base desquelles le Secrétariat a suggéré les mesures ci-après. "En premier lieu, il faudrait passer en revue les normes régionales et nationales, déterminer les produits pour lesquels il existe déjà des normes Codex et remanier les normes selon le plan de présentation Codex (voir Manuel de Procédure de la Commission, 5<sup>e</sup> édition, page 51). Cela représenterait déjà un important pas en avant, car les différences sont plus apparentes que réelles et l'on pourrait ainsi éliminer les sources de confusion et d'obstacle au commerce qui ont leur origine dans un mode de présentation différent des normes. Simultanément, un examen des limites et des dispositions établies par les comités du Codex s'occupant de questions générales pourrait permettre un alignement et une mise à jour des dispositions concernant les additifs alimentaires, les résidus de pesticides, l'hygiène et l'étiquetage. Cela n'empêcherait pas le Comité de coordination d'entreprendre la normalisation de tout produit ayant une importance dans le commerce intra-régional, quand cela est jugé urgent et nécessaire. Ce serait toutefois l'occasion de confronter les normes nationales et régionales, d'harmoniser leur contenu et de les présenter selon un schéma accepté à l'échelle internationale" (voir aussi ALINORM 8/31, par. 105-107).

131. Les délégations et les organisations régionales présentes à la deuxième session ont approuvé ces propositions et le Secrétaire général de la COPANT a accédé à la requête du Comité - à savoir préparer une étude sur les divergences entre les normes COPANT et les normes CODEX, notamment eu égard à la possibilité d'adapter les normes régionales COPANT aux normes mondiales CODEX correspondantes aux fins d'examen par la troisième session du Comité. Toutefois, il n'a pas été possible de mener à bien cette étude en raison d'une réorganisation et d'une restructuration au sein de la COPANT.

132. Le Comité a noté, à sa présente session, que les délégations présentes reconnaissent toujours la nécessité d'une telle étude en tant que première démarche vers l'harmonisation des activités de normalisation alimentaire de la région avec les normes du Codex; cette démarche est conforme aux recommandations formulées par le Séminaire sur la normalisation alimentaire et la santé en Amérique latine, qui s'est réuni juste avant la présente session et auquel ont participé des délégués des pays suivants: Argentine, Brésil, Colombie, Cuba, Equateur, Guyane, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou, République dominicaine, Trinité-et-Tobago et Venezuela.

133. La délégation de Cuba, reconnaissant le besoin urgent d'harmoniser les normes alimentaires élaborées par les organisations régionales et sous-régionales d'Amérique latine et des Caraïbes, a proposé que le Secrétariat du coordonnateur prépare, en consultation avec le Secrétariat Codex, un document qui servirait de point de départ aux débats sur ces normes lors de la quatrième session du Comité de coordination.

134. Le Comité a approuvé cette ligne d'action et a estimé que l'ISO, le CARICOM et d'autres organisations régionales - y compris la COPANT - pourraient contribuer utilement à une telle étude. On a également appelé l'attention sur le projet CCI/CNUCED/GATT entrepris dans les pays d'Amérique latine concernant un système de renseignements techniques sur le commerce international en Amérique latine, ainsi que sur les résolutions 180 et 92 de l'Accord de Cartagena concernant l'harmonisation et la coordination des normes et de l'hygiène alimentaire dans le Groupe andin. L'Accord Hipólito Unanue du Groupe andin a également été cité comme source utile d'informations.

135. Le Comité a remercié la délégation de Cuba d'avoir proposé une telle étude.

Point 10 de l'ordre du jour

NECESSITE DE METTRE AU POINT DES NORMES CODEX POUR LES FRUITS ET LEGUMES FRAIS TROPICAUX

136. Le Comité était saisi du document CX/LA 84/6, contenant un extrait du rapport de la quinzième session de la Commission du Codex Alimentarius sur ce sujet. Le document appelle également l'attention sur le fait que le Groupe de travail de la normalisation des denrées périssables de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE, Genève) avait décidé d'entreprendre l'élaboration de normes européennes pour certains fruits et légumes frais exotiques, compte tenu de la décision prise par la Commission du Codex Alimentarius à sa quinzième session de ne pas élaborer pour l'instant de normes Codex pour les fruits et légumes frais tropicaux. Le document indique également que l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE, Paris) envisage un projet de norme pour les mangues fraîches. En présentant ce sujet, le Secrétariat a retracé dans ses grandes lignes le document (ALINORM 83/7), qui a été préparé par un consultant et présenté à la quinzième session de la Commission.

137. Le Secrétariat a informé le Comité que le Comité de coordination pour l'Asie avait décidé, à sa session de 1984, qu'il était inutile d'élaborer des normes Codex internationales pour les fruits et légumes frais tropicaux. Les raisons de cette décision ont été expliquées au Comité. Le Comité de coordination pour l'Afrique a déjà abordé ce thème, mais il le réexaminera à sa session de 1985 qui se tiendra avant la seizième session de la Commission du Codex Alimentarius. Le Comité a noté que les avis formulés par les comités de coordination seront examinés par le Comité exécutif à sa trentième et unième session (Genève, juin 1984), ainsi que par la Commission du Codex Alimentarius à sa seizième session (Genève, juillet 1985).

138. Le Comité a noté que le type de norme internationale recommandée par le consultant pour les fruits et légumes frais tropicaux, sous réserve que la Commission décide d'entreprendre de tels travaux, était ce que l'on appelle de normes commerciales prévoyant différents niveaux de qualité - par exemple, qualité supérieure, premier choix, deuxième choix, etc. Le Comité a également pris note de la suggestion formulée par le Groupe de travail CEE de la normalisation des denrées périssables, à savoir que l'on pourrait envisager des arrangements entre la CEE (Nations Unies) et le Codex analogues à ceux pour les jus de fruits, au cas où la Commission décide d'engager une action dans ce domaine. Le Comité a également noté qu'il serait sans doute nécessaire de consulter le Comité du Codex sur les Principes généraux, si l'on avait l'intention d'appliquer les normes uniquement aux produits faisant l'objet d'un commerce international et non aux produits vendus sur le marché intérieur.

139. La délégation du Brésil a rappelé la position qu'elle avait prise à ce sujet à la quinzième session de la Commission. Le Brésil est favorable à l'élaboration de normes internationales Codex pour les fruits et légumes frais car, à son avis, cela faciliterait les échanges et notamment les exportations qui, au Brésil, représentent une valeur d'environ 40 millions de dollars E.-U. D'après la délégation de la Colombie, il est préférable d'élaborer des normes internationales Codex pour ces produits plutôt que des normes régionales. La Colombie estime que l'acceptation de normes internationales contribuera à accroître les échanges de ces produits et qu'en l'absence de telles normes, il est plus facile à certains pays exportateurs de dresser des obstacles techniques au commerce.

140. La délégation du Mexique a déclaré que son pays souhaitait l'élaboration de normes internationales Codex pour les fruits et légumes frais tropicaux, parce qu'il estimait que de telles normes favoriseraient la loyauté des pratiques commerciales.

141. La délégation du Venezuela a fait savoir qu'elle était favorable à l'élaboration de normes Codex pour ces produits.

142. La délégation de Cuba s'est également prononcée en faveur de l'élaboration de normes Codex pour les fruits et légumes frais tropicaux et elle a déclaré que son opinion reflétait l'avis généralement répandu dans la région.

143. Le Comité a noté que ces différents avis seraient portés à l'attention du Comité exécutif et de la Commission du Codex Alimentarius.

Point 11 de l'ordre du jour

EXAMEN DES PRIORITES DE TRAVAIL DU COMITE DE COORDINATION POUR L'AMERIQUE LATINE

144. Le Comité était saisi du document CX/LA 82/9 sur le thème précité, ainsi que du document CX/LA 84/2 contenant des extraits des rapports des autres comités régionaux de coordination ainsi que des Comités du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses et sur l'étiquetage des denrées alimentaires. Dans un autre document (LIM. 1) portant sur les questions intéressant les pays d'Amérique latine et des Caraïbes visités par les délégations du Comité régional de coordination du Codex figurent également des observations et des propositions formulées par les pays membres au sujet des travaux régionaux de normalisation.

145. A sa deuxième session, le Comité a dressé la liste de plusieurs aliments pour lesquels des normes pourraient être nécessaires et il est convenu de décider, à la présente session, s'il convient d'élaborer des normes régionales ou mondiales pour ces produits.

Orge et produits dérivés

146. Le Comité a noté qu'à sa première session, le Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses avait décidé que ces produits ne faisaient pas l'objet d'un commerce suffisant pour justifier l'élaboration d'une norme pour les grains, mais qu'il voulait s'informer pour savoir si la consommation régionale justifiait la mise au point d'une norme pour la farine d'avoine, étant donné que celle-ci possédait une bonne valeur nutritionnelle.

147. Plusieurs délégations ont indiqué que l'avoine servait presque exclusivement de fourrage dans la région et que l'orge était surtout utilisé en brasserie. Le Comité est donc convenu qu'il était inutile d'élaborer des normes régionales pour l'orge et l'avoine en grains et leurs produits dérivés.

Autres céréales

Riz:

148. Le Comité a été informé que le Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses avait décidé de ne pas élaborer pour l'instant de norme pour le riz usiné, conformément à la recommandation du Comité de coordination pour l'Asie selon laquelle il fallait attendre, pour élaborer une telle norme, que la norme ISO pour le riz ait été définitivement mise au point et examinée par les pays de la région.

Sorgho:

149. Le Comité a noté que le Comité de coordination du Codex pour l'Afrique mettait actuellement au point une norme régionale pour le sorgho en grains destiné à la consommation humaine.

150. La délégation du Mexique a déclaré que son pays s'intéressait à l'élaboration d'une norme mondiale pour ce produit. Le Comité a été informé par le Secrétariat que l'Argentine avait préalablement écrit au Coordonnateur pour l'Afrique à ce sujet. De l'avis de l'Argentine, si l'on devait élaborer une norme pour le sorgho en grains destiné à la consommation humaine, il devrait s'agir d'une norme mondiale et non régionale.

151. Le Comité est convenu de porter ces différents avis à l'attention de la Commission.

Café et produits dérivés

152. Le Comité a noté que la normalisation du café est un thème qui avait déjà été abordé par la Commission à plusieurs reprises et récemment à sa douzième session, à la suite d'une demande émanant du Comité de coordination pour l'Afrique qui souhaiterait que l'on envisage la création d'un Comité du Codex sur le café et les produits dérivés.

153. Plusieurs délégations, parmi lesquelles celles du Brésil et de la Colombie, ont appelé l'attention de la Commission sur les travaux de normalisation effectués au sein d'instances comme l'Accord international sur le café et l'ISO, ainsi que l'existence de législations nationales appropriées pour protéger ce produit. La Commission a décidé de ne pas créer de comité Codex sur le café et les produits dérivés, sans toutefois préjuger d'un réexamen de la question.



154. Le Comité a noté qu'à sa deuxième session, il y avait eu à la fois des opinions contraires et favorables à l'élaboration d'une norme pour le café en grains et qu'il avait renvoyé l'examen de la question à sa troisième session, en raison de l'absence de nombreux pays producteurs de café de la région.

155. A la présente session, les délégations du Brésil et de la Colombie appuyées par celles de l'Argentine, de Cuba, de l'Equateur, du Pérou et du Venezuela, on réaffirmé qu'à leur avis, pour les raisons déjà indiquées (voir paragraphe 153), il était inutile d'entreprendre pour l'instant la normalisation du café et des produits dérivés.

156. Le Représentant de l'ISO a informé le Comité que son organisation collaborait avec la Commission du Codex Alimentarius dans le domaine des méthodes d'analyse et d'échantillonnage, ainsi qu'à la mise au point de spécifications pour certains produits comme le riz, le blé en grains et les épices, qui n'étaient pas visés par des normes Codex. En ce qui concerne le café et ses produits dérivés, le Représentant a informé le Comité que des spécifications étaient en cours au sein du Comité technique ISO 34/Sous-Comité 15 (ISO TC 34/SC 15).

157. Le Comité a pris note des opinions exprimées par les délégations et, reconnaissant que certains aspects de la normalisation du café étaient couverts par l'ISO, il a décidé de ne pas poursuivre pour l'instant ses travaux de normalisation.

#### Boissons non alcoolisées

158. Le Comité a noté que l'INCAP avait accordé une priorité élevée à l'élaboration d'une norme pour les boissons non alcoolisées, mais qu'il avait dû différer l'examen de la question faute d'informations à ce sujet. Il a également noté que la question avait été examinée lors de précédentes sessions de la Commission, laquelle avait décidé que des normes internationales étaient nécessaires pour ces produits.

159. Le Comité a été informé qu'il existait une liste consultative Codex d'additifs pouvant être utilisés dans les boissons non alcoolisées et que l'OMS avait récemment publié des directives pour l'eau de boisson.

De l'avis de plusieurs délégués, ces deux textes, s'ils étaient respectés, répondaient aux principales préoccupations concernant la qualité des boissons non alcoolisées, à savoir l'emploi de colorants et d'aromatisants et l'hygiène de l'eau entrant dans leur composition. On a également rappelé que le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire élaborait des directives pour la collecte, le traitement et la commercialisation des eaux minérales naturelles.

160. Le Comité s'est rallié à l'opinion exprimée par les délégués et a décidé de ne pas entreprendre de norme pour les boissons non alcoolisées. Il a pris note, par la même occasion, des observations formulées par la délégation du Pérou en ce qui concerne les difficultés liées au contrôle de la qualité des boissons non alcoolisées en poudre.

#### Boissons alcoolisées

161. Le Comité a été informé qu'à sa dixième session, la Commission avait discuté longuement de l'opportunité d'entreprendre la normalisation des vins et spiritueux et qu'après avoir entendu l'avis des délégués ainsi que du Représentant de l'OMS et de l'OIV, elle avait décidé de ne pas poursuivre l'étude de la question.

162. Le Comité a noté que, de l'avis de plusieurs délégations, la nature des boissons alcoolisées différait tellement d'un pays à l'autre qu'il serait extrêmement difficile de mettre au point des normes internationales ou régionales tenant compte d'une telle diversité.

163. Il a également pris note de l'avis du représentant de l'OMS selon lequel la normalisation de ces produits présentait une faible priorité.

164. Le Comité a estimé que de tels produits devraient être de préférence couverts par la législation nationale et il a décidé de ne pas s'engager dans des normes régionales pour les vins et spiritueux. La délégation de Cuba a toutefois tenu à manifester son intérêt pour des études préparatoires sur les normes pour les boissons alcoolisées.

## Autres produits

### Généralités

165. Le Comité a pris note de l'opinion exprimée par la délégation du Brésil, à savoir qu'au moment d'envisager la nécessité de normes régionales pour les produits faisant l'objet d'un commerce interrégional, il fallait se rappeler que de telles normes ne devraient contenir aucune disposition ayant un caractère plus strict que celui des normes internationales: faute de quoi, on risquait de créer des obstacles non tarifaires au commerce.

166. La délégation de l'Argentine a fait observer qu'il fallait prendre soin d'éviter les doubles emplois avec les travaux de normalisation en cours à l'échelle régionale ou sous-régionale et qu'il fallait disposer, avant de prendre toute décision, de renseignements suffisants sur la production, le commerce et la consommation des aliments dont on envisageait la normalisation.

### Poisson, mollusques et produits de la pêche

167. La délégation de Cuba a rappelé que la pisciculture était de plus en plus répandue dans le monde et elle a proposé, d'accord avec les délégations de l'Equateur et du Pérou, que l'on envisage l'élaboration d'un code d'usages pour l'aquaculture. Elle a également suggéré que soit élaborée une norme Codex pour les mollusques et crustacés. Cette norme viendrait compléter l'actuel Code d'usages en matière d'hygiène pour les mollusques (CAC/RCP 18-1978).

168. Le Comité a noté que l'étude des résidus pharmaceutiques dans les poissons d'aquaculture et leurs produits dérivés ferait partie du mandat d'un comité mixte FAO/OMS d'experts des résidus de produits vétérinaires dans les aliments, qui se réunira à Rome vers la fin de l'année. Le Comité d'experts soumettra un rapport à la Commission du Codex Alimentarius, dans lequel il formulera des avis et des recommandations concernant le contrôle des anabolisants, des antibiotiques et autres produits utilisés en élevage.

169. Il a été convenu que les propositions ci-dessus devraient être transmises pour examen au Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche à sa prochaine session.

170. La délégation de Cuba a également proposé que le Comité envisage l'élaboration d'une norme régionale pour les ailerons de requins. Il a été convenu que Cuba préparerait un document sur la production, le commerce et la consommation des ailerons de requins aux fins d'examen par la prochaine session du Comité.

### Sucre

171. La délégation de Cuba a fait savoir qu'elle avait accepté, avec des dérogations spécifiées, la norme Codex pour le sucre blanc et elle a profité de l'occasion pour proposer l'élaboration d'une norme régionale pour le sucre non raffiné, car cela favoriserait le commerce intrarégional; elle se propose d'en discuter avec le groupe des pays exportateurs de sucre d'Amérique latine et des Caraïbes (GLASCEC). La délégation a accepté de fournir les données nécessaires pour que le Comité puisse examiner, à sa prochaine session, la possibilité d'élaborer une norme régionale pour le sucre non raffiné.

172. La délégation de Cuba a été d'avis que les méthodes ICUMSA pour l'analyse des sucres dans les normes Codex devraient également être utilisées par les membres du Comité de coordination dans le but d'encourager les échanges entre les pays de la région et de consolider leur influence sur le plan international. Il a été convenu que l'ICUMSA serait contacté directement sur ce point.

### Noix de coco râpée

173. La délégation du Mexique a proposé que l'on envisage la normalisation régionale de la noix de coco râpée et/ou confite. Le Comité a noté qu'il existait déjà un Code d'usages en matière d'hygiène pour la noix de coco desséchée (CAC/RCP 4-1971), qui était en cours de révision afin d'y inclure des spécifications pour les salmonelles dans le produit fini.

Il a été convenu de ne pas entreprendre de travaux pour l'instant sur ces produits.

Point 12 de l'ordre du jour

Rapport sur une proposition visant à amender le Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires

174. On a rappelé au Comité que le Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires avait été adopté par la Commission du Codex Alimentarius à sa treizième session, en 1979. Le Code de déontologie contient certaines dispositions autorisant la publicité, la promotion et l'information en ce qui concerne les substituts du lait maternel, les aliments de sevrage et, d'une façon générale, tous les aliments destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge. Par ailleurs, le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel a été adopté par l'Assemblée mondiale de la santé, en mai 1981, et contient des dispositions qui interdisent la publicité et la promotion de ces produits et réglementent les renseignements fournis à leur sujet. Il existe donc entre ces deux codes un conflit qui doit être résolu.

175. Par conséquent, le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius a demandé au Secrétariat, à sa vingt-neuvième session (1982), de préparer un document sur les amendements à apporter au Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires aux fins d'examen par le Comité exécutif et la Commission du Codex Alimentarius à leur prochaine session, en 1983 (voir ALINORM 83/3, par. 38). Le Secrétariat a préparé un document intitulé "Proposition visant à amender le Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires" (ALINORM 83/38, Partie II), qui a été examiné par le Comité exécutif à sa trentième session (1983).

176. Au cours de cette session, le Vice-Président, M. Kimbrell a soumis un autre projet d'amendement au Code de déontologie, en proposant que le paragraphe 5.9 du Code soit modifié comme suit: "5.9 Les aliments pour nourrissons, enfants en bas âge et autres groupes vulnérables devraient être en accord avec les normes élaborées par la Commission du Codex Alimentarius". Le reste du paragraphe 5.9 devrait être supprimé. Il faudrait apporter un amendement corollaire au paragraphe 5.10(b) du Code, à savoir: " b) les renseignements sur la valeur nutritive des denrées alimentaires ne devraient pas induire le public en erreur" et le reste de cet alinéa devrait être supprimé.

177. M. Kimbrell a déclaré qu'à son avis, il était inutile de répéter dans un Code international ce qui avait déjà été clairement stipulé dans un autre.

178. Après un débat approfondi, le Comité exécutif s'est rangé à cet avis. Il a cependant estimé qu'il faudrait ajouter au préambule un nouveau paragraphe rédigé comme suit: "g) que le Code international de commercialisation des substituts de lait maternel de l'OMS établit les principes relatifs à la protection et à la promotion de l'allaitement au sein, qui constitue un aspect important des soins de santé primaire". Enfin, le Comité exécutif est convenu de renvoyer la question à l'examen de la Commission du Codex Alimentarius, compte tenu des débats qui ont eu lieu au sein du Comité exécutif (pour plus de détails voir ALINORM 83/4, par. 6-16).

179. Au cours des délibérations de la Commission du Codex Alimentarius sur ce thème, lors de la quinzième session (1983), plusieurs délégations ont pris la parole sans qu'il y ait toutefois l'unanimité dans les avis exprimés. La délégation de l'Inde a finalement souligné qu'il fallait davantage de temps pour étudier la nouvelle proposition du Comité exécutif. C'est la raison pour laquelle le Président de la Commission du Codex Alimentarius a proposé de différer la décision finale sur l'amendement au Code de déontologie jusqu'à la prochaine (seizième) session de la Commission, en demandant i) aux gouvernements d'envoyer des communications par écrit indiquant leur position; et ii) aux Comités régionaux de coordination d'aborder la question lors de leur prochaine session (pour plus de détails voir ALINORM 83/43, par. 524-527).

180. Le Comité de coordination a enfin été informé que ce thème avait été examiné lors de la récente session (quatrième) du Comité régional de coordination du Codex pour l'Asie et que ce dernier avait approuvé la proposition du Comité exécutif visant à amender le Code de déontologie comme suit:

i) Préambule:

"g) que le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel établit les principes relatifs à la protection et à la promotion de l'allaitement au sein, qui constitue un aspect important des soins de santé primaire".

ii) Paragraphe 5.9

"5.9 Les aliments pour nourrissons, enfants en bas âge et autres groupes vulnérables devraient être en accord avec les normes élaborées par la Commission du Codex Alimentarius".

iii) Paragraphe 5.10(b)

"b) Les renseignements sur la valeur nutritive des denrées alimentaires ne devraient pas induire le public en erreur".

181. Au cours des débats sur ce thème à la troisième session du Comité régional de coordination du Codex pour l'Amérique latine, les délégués ont été unanimes à reconnaître la nécessité d'amender le Code de déontologie ainsi que le propose le document CX/LA 84/8. En ce qui concerne la comparaison entre le Code de déontologie et le Code de commercialisation des substituts du lait maternel, le Comité s'est demandé s'il convenait d'inscrire cette question à l'ordre du jour de sa quatrième session, étant donné qu'il ne dispose pas pour l'instant de tous les éléments nécessaires à un examen approfondi du sujet. La plupart des délégations se sont prononcées en faveur de la proposition formulée par le Comité exécutif (par. 178). La délégation de l'Argentine approuve le principe selon lequel il est inutile de répéter dans un Code international ce qui a déjà été stipulé dans un autre. Par ailleurs, deux délégations ont estimé qu'il serait utile de conserver dans le Code de déontologie une disposition interdisant la publicité ainsi qu'il est indiqué dans le document du Secrétariat (ALINORM 83/38, Partie II). La délégation du Venezuela, tout en approuvant l'amendement proposé dans ce document, a déclaré qu'elle jugeait également acceptable la proposition faite par le Comité exécutif et, par souci d'harmonisation internationale, une décision en ce sens devrait être prise.

182. En résumant les débats, le Président a une fois de plus invité les gouvernements à communiquer par écrit leurs observations au Secrétariat, afin de permettre à la Commission du Codex Alimentarius de prendre une décision définitive à sa seizième session.

Point 13 de l'ordre du jour

ACTIVITES CONCERNANT LES PESTICIDES ET LEURS RESIDUS DANS LES ALIMENTS

183. Le Comité était saisi du document CX/LA 84/7, auquel est jointe la version révisée des recommandations du Comité du Codex sur les résidus de pesticides et de son Groupe de travail sur les problèmes que posent les résidus de pesticides dans les pays en développement (ALINORM 85/24, Annexe IV). Le document CX/LA 84/7 fournit également des renseignements sur le Code de conduite concernant la distribution et l'emploi des pesticides actuellement mis au point par la FAO, avec l'aide d'autres organismes internationaux. Le document fournit en outre des renseignements sur les faits nouveaux concernant l'homologation des pesticides.

184. En présentant le document CX/LA 84/7, le Secrétariat a brièvement passé en revue les recommandations spécifiquement adressées aux pays en développement. Le Comité a été informé qu'à sa sixième session (Nairobi, 31 octobre - 5 novembre 1983), le Comité de coordination du Codex pour l'Afrique avait approuvé ces recommandations à l'unanimité et était convenu qu'il serait utile d'organiser des séminaires pour permettre une meilleure compréhension des renseignements et de l'aide disponible dans le domaine des pesticides. Le Comité de coordination pour l'Afrique s'est également prononcé en faveur de la mise au point d'un Code de conduite pour la distribution et l'emploi des pesticides (ALINORM 85/28, par. 137-146).

185. Par ailleurs, le Secrétariat a informé le Comité de l'issue des débats de la première session du Groupe des pays en développement d'Asie concernant les problèmes liés aux résidus de pesticides, qui s'est tenue à Phetchaburi (Thaïlande), du 24 au 27 février 1984. Les recommandations formulées par la réunion ont été communiquées oralement au Comité. Ce dernier a noté que le Groupe s'était prononcé vigoureusement en faveur de l'élaboration d'un Code de conduite pour la distribution et l'emploi des pesticides. La réunion a également formulé des recommandations sur les sujets suivants: i) rassemblement de données concernant les résidus à la suite d'essais contrôlés; ii) assistance technique fournie par l'industrie des pesticides; et iii) renforcement de l'infrastructure des pays en développement pour leur permettre d'appliquer les limites maximales Codex de résidus de pesticides (LMR). Toutes ces recommandations ont ensuite été approuvées par le Comité de coordination du Codex pour l'Asie, à sa quatrième session qui s'est tenue à Phetchaburi (Thaïlande), du 28 février au 5 mars 1984. La réunion du Groupe des pays en

développement d'Asie s'est déclarée satisfaite que la FAO et l'OMS aient déjà pris des mesures en ce qui concerne certaines des recommandations du CCPR et de son Groupe de travail sur les problèmes posés par les résidus de pesticides dans les pays en développement, de même que plusieurs pays de la région. Le Groupe a également souhaité pouvoir se réunir régulièrement en même temps que le Comité de coordination pour l'Asie, afin d'assurer une participation maximale à ses travaux.

186. On a distribué aux membres du Comité des exemplaires de la Résolution concernant l'acceptation des LMR et des LRE Codex par les gouvernements, qui a été adoptée par la première session du Groupe des pays en développement d'Asie concernant les problèmes liés aux résidus de pesticides, ainsi que des exemplaires du passage pertinent du rapport du Groupe (voir aussi par. 26). Cette Résolution souligne la nécessité, pour tous les membres de la Commission du Codex Alimentarius, d'intensifier les efforts pour mettre en pratique les recommandations du Comité du Codex sur les résidus de pesticides en vue de faciliter les échanges et de protéger les consommateurs. A cet égard, le Secrétariat a appelé l'attention du Comité de coordination pour l'Amérique latine sur un extrait du texte d'une résolution adoptée lors de la dix-septième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine, qui a réuni en 1982 les ministres de l'agriculture des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. La Résolution (LARC/7/82) souligne la nécessité d'harmoniser les critères techniques et sanitaires entre les pays de la région, afin de faciliter le commerce intra-régional. Elle reconnaît que des dispositions divergentes peuvent constituer un obstacle non tarifaire au commerce. Le Comité a été informé que la Résolution reflétait les préoccupations de nombreux pays de la région face à la tendance des pays importateurs à abaisser les limites autorisées pour les agents pathogènes et les contaminants chimiques, notamment les résidus de pesticides.

187. Après que ce thème ait été introduit par le Secrétariat, plusieurs délégations ont donné leur avis. Les délégations de l'Argentine, de la Colombie et du Mexique ont évoqué la situation de leur pays en ce qui concerne la production, la distribution et la vente des pesticides ainsi que la législation en vigueur à cet égard. Plusieurs délégations ont également décrit les installations de laboratoire dont disposent leurs pays ainsi que les mesures prises ou envisagées pour faire un usage optimal des LMR Codex, notamment la création dans certains pays de sous-comités nationaux du Codex sur les résidus de pesticides. Les représentants de l'OPS et de la FAO ont brièvement informé le Comité des activités en cours dans le domaine de l'assistance technique, y compris les moyens de formation, ainsi que dans le domaine de l'information.

La délégation de la Colombie a fourni des renseignements sur le système administratif et juridique de son pays qui avait permis un contrôle des pesticides agricoles de la part des fabricants, des distributeurs et des usagers. En ce qui concerne les résidus de pesticides, la délégation a signalé qu'on avait publié une méthode permettant de déterminer les LMR dans les cultures, ainsi qu'un document sur l'application de cette méthode pour l'aldrine et le diméthoate dans les cultures de pomme de terre. Cette méthode est conforme aux principes définis par le Codex et la JMPR et elle est à la disposition des pays intéressés.

188. Le Comité est parvenu aux conclusions suivantes:

- i) Le Comité a reconnu l'importance et l'utilité des recommandations formulées par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides et son groupe de travail sur les problèmes posés par les résidus de pesticides dans les pays en développement. Le Comité est convenu que tous les pays de la région devraient prendre connaissance de ces recommandations et chercher à les mettre en oeuvre.
- ii) Le Comité a reconnu l'importance et l'utilité des travaux du Comité du Codex sur les résidus de pesticides, notamment des limites maximales internationales qui servent à protéger la santé des consommateurs et à faciliter les échanges internationaux. Il a estimé que ces recommandations pouvaient servir de base, sous réserve de modifications, aux législations nationales. En ce qui concerne la Résolution sur l'acceptation des LMR et des LRE Codex, adoptée par la première session du groupe des pays d'Asie en développement sur les problèmes posés par les résidus de pesticides, le Comité est convenu que les pays membres devaient l'étudier avec soin, afin de se faire une idée de la démarche adoptée par le groupe en ce qui concerne l'acceptation des LMR - si possible avant la prochaine session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides, qui devrait se tenir à La Haye du 28 mai au 4 juin 1984.

- iii) Le Comité s'est félicité des efforts déployés par la FAO, l'OMS et l'OPS dans l'octroi d'une assistance technique sous forme d'installations de laboratoire, de moyens de formation, etc. et il a souligné qu'il importait d'intensifier ces efforts.
- iv) Le Comité a reconnu que divers organismes comme la FAO, l'OMS, l'OPS, etc. diffusaient un grand nombre de renseignements concernant les pesticides, leur efficacité, les spécifications qui s'y rapportent, les données et évaluations toxicologiques, les limites maximales de résidus, etc. Le Comité a approuvé la recommandation du Comité de coordination pour l'Afrique, à savoir que la FAO/OMS devrait être priée d'envisager la préparation d'un manuel qui regrouperait tous les renseignements disponibles sur les pesticides, y compris les recommandations formulées par les organisations internationales, les sources d'assistance technique, etc. Le Comité a été informé que l'Office suédois de l'alimentation (Uppsala) avait fait paraître une publication intitulée "Contrôle des résidus de pesticides dans les aliments - Répertoire des responsables nationaux et des organisations internationales". Un exemplaire de cette publication a été envoyé par le Secrétariat du Codex aux services centraux de liaison avec le Codex. Les pays intéressés sont invités à adresser à l'Office suédois des renseignements à jour.
- v) Le Comité a estimé que les pesticides et leurs résidus pourraient faire l'objet d'un débat dans le cadre d'un séminaire et il a souhaité qu'il soit possible d'organiser un autre séminaire avant la prochaine session du Comité.
- vi) Le Comité a estimé que les éléments nouveaux concernant le Code de conduite sur la distribution et l'emploi des pesticides, actuellement mis au point par la FAO, devraient être portés à son attention à sa prochaine session. Le Comité a également estimé que les incidences de ce code pour l'Amérique latine pourraient être inscrites à l'ordre du jour du prochain séminaire envisagé sous la rubrique générale des pesticides et de leurs résidus. Le Comité a cependant noté que l'examen du texte proprement dit du code aurait lieu en une autre occasion, sur la base des observations des gouvernements.

189. Une délégation (Cuba) a indiqué qu'il était nécessaire d'établir des LMR Codex pour les produits tropicaux et elle a proposé que soit lancé dans la région un programme coordonné pour rassembler des données qui seraient communiquées au CCPR. La délégation de Cuba a rappelé l'une des recommandations formulées par le séminaire qui s'est réuni juste avant la session du Comité, à savoir qu'il serait extrêmement souhaitable qu'un consultant puisse donner son avis sur les problèmes posés par les résidus de pesticides dans la région.

190. Une autre délégation (Brésil) a estimé qu'il faudrait préparer un document à l'intention des pays en développement, dans lequel on analyserait les problèmes qui font obstacle au progrès des programmes nationaux s'efforçant de garantir un usage sans danger des pesticides, par exemple éducation des travailleurs ruraux, responsabilité en cas d'accidents dus à un mauvais emploi des pesticides et publicité excessive donnée à de tels accidents.

191. L'observateur de l'Espagne a tenu à faire remarquer la qualité des débats du Comité, qu'il a jugés très utiles. Il a fait savoir verbalement au Comité, ainsi que dans une note adressée au Secrétariat, qu'il importait de se pencher sur le grave problème que constitue l'évaluation générale des résidus de pesticides dans les fruits entiers, dont la peau n'est pas comestible. Il est nécessaire d'entreprendre des recherches approfondies sur cette question, qui peut avoir des conséquences importantes et des répercussions négatives sur le commerce international. Par conséquent, l'observateur de l'Espagne a souhaité appeler l'attention sur le sujet en ce sens qu'il faudrait analyser la pulpe des fruits dont la peau n'est pas comestible, en tenant compte de facteurs comme les habitudes du consommateur et la destination précise du produit analysé. Ce principe n'a pas été reconnu par le CCPR, qui a préféré faire porter les limites maximales sur le fruit entier. Quand de tels critères ne s'appuient pas sur des études rigoureuses, on risque de créer de graves obstacles au commerce international et d'aller à l'encontre de l'esprit du Codex.

192. Le Secrétariat a indiqué qu'en fait, le Comité du Codex sur les résidus de pesticides établissait de plus en plus souvent des limites maximales internationales applicables à la portion comestible des denrées alimentaires.

Point 14 de l'ordre du jour

Mise en oeuvre de la Résolution de la Conférence sur les normes alimentaires pour l'Amérique latine, 1978

193. La Résolution adoptée par la Conférence régionale de Mexico (1978) figure à l'Annexe IV du rapport de la Conférence (CX/Latin America 78/12). Le Secrétariat a appelé l'attention du Comité sur les dispositions de la Résolution traitant respectivement des autorités nationales dans la région, de la coopération régionale et du dispositif d'aide en matière de contrôle des aliments et des activités internationales.

194. En ce qui concerne les recommandations adressées aux autorités nationales, les délibérations au titre des points 6 et 7 de l'ordre du jour (par. 61-97) ont fourni suffisamment d'indications sur le fait que les gouvernements accordaient véritablement une priorité élevée, dans le cadre de leurs programmes nationaux, aux activités de contrôle et de surveillance de la contamination alimentaire.

195. De même, les renseignements fournis par les pays et les représentants de la FAO et de l'OMS/OPS au titre du point 7 de l'ordre du jour (par. 74-99) indiquent que la coopération régionale, notamment dans le domaine des échanges de données et de la formation, est un processus continu et que d'autres mesures devraient être prises pour l'encourager. Le Comité régional de coordination du Codex pour l'Amérique latine a envisagé l'adoption d'une démarche particulière dans l'élaboration de normes pour des aliments présentant un intérêt spécial dans la région et, à cet égard, on a renvoyé aux débats sur le point 11 de l'ordre du jour (par. 144-153).

196. Dans le cas des recommandations concernant les activités internationales, le Comité a été informé des faits nouveaux au sein de la Commission du Codex Alimentarius, qui continue de s'attacher aux besoins des pays en développement. On a appelé plus particulièrement l'attention sur les amendements apportés au Manuel de procédure, aux termes desquels les pays membres peuvent adresser, s'ils le souhaitent, des déclarations d'incidences économiques aux fins d'examen par le comité Codex concerné ou par la Commission, selon le cas, avant l'adoption d'une norme internationale.

197. Le Comité a pris note des renseignements fournis par le Secrétariat et s'est félicité des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Résolution.

198. Les délégations de la Colombie et de Cuba ont fourni un complément d'informations sur la situation de leur pays. La délégation de la Colombie a informé le Comité qu'il existait dans son pays des centres de formation en matière d'hygiène alimentaire, qui se tenaient à la disposition des pays qui en feraient la demande.

199. Le Comité a réaffirmé la nécessité de poursuivre les efforts pour mettre au point des programmes nationaux et régionaux conformes à l'esprit de la Résolution.

Point 15 de l'ordre du jour

Autres questions

Traduction et interprétation en espagnol au sein des comités Codex

200. Le Vice-Président de la Commission, M. E.R. Méndez (Mexique) a transmis au Comité les préoccupations exprimées par certains pays de la région du fait qu'aucun service d'interprétation simultanée en espagnol n'était prévu dans certains comités Codex. De l'avis général, tous les comités du Codex devraient assurer de tels services.

201. Plusieurs délégations ont fait observer qu'il y aurait une plus grande participation aux réunions du Codex, si les gouvernements qui les accueillent assuraient l'interprétation simultanée en espagnol et si les documents de travail étaient traduits en temps voulu dans cette langue.

202. En outre, l'observateur de l'Espagne et la délégation de Panama ont estimé que non seulement il était nécessaire d'inciter les comités Codex à fournir des services d'interprétation simultanée en espagnol, mais que dans les comités où de tels services existaient déjà, il importait au plus haut point de faire des efforts pour traduire correctement en espagnol et faire parvenir suffisamment à l'avance les documents de travail relatifs à la réunion.

203. Le Comité a noté que les participants à la session ont été unanimes sur ce point.

204. Le Secrétariat a indiqué qu'à cet égard, la situation s'était améliorée par rapport aux années précédentes et que, dans certains cas, il était difficile de traduire en temps voulu les documents du fait que les observations des gouvernements ou la documentation relative aux réunions du Codex parvenaient trop tard.

205. Le Secrétariat a été prié de porter à l'attention des comités intéressés et de la Commission les vues du Comité.

Point 16 de l'ordre du jour

Date et lieu de la prochaine réunion

206. Le Comité est convenu que, pour rétablir le rythme de ses sessions, il devrait se réunir à nouveau avant la 16<sup>ème</sup> session de la Commission, qui doit avoir lieu en juillet 1985. Il est également convenu de demander à l'OPS d'organiser, en collaboration avec le Secrétariat du Comité de coordination pour l'Amérique latine et d'autres organisations internationales, notamment la FAO et l'OMS, un séminaire portant sur les thèmes préconisés à la présente session; ce séminaire devrait avoir lieu immédiatement avant la quatrième session du Comité de coordination.

207. Il a été décidé que la quatrième session du Comité de coordination du Codex devrait avoir lieu vers la mi-avril 1985. La date exacte et les dispositions nécessaires seront arrêtées en accord avec le Gouvernement cubain et le Secrétariat du Codex.

208. Le Comité a tenu à féliciter à l'unanimité le Gouvernement cubain pour l'excellence de son accueil et les mesures prises pour organiser la session et il a remercié chaleureusement de leur hospitalité les autorités du pays, les organisateurs et les participants cubains.



LIST OF PARTICIPANTS  
LISTE DES PARTICIPANTS  
LISTA DE PARTICIPANTES

ANNEXE I

CHAIRMEN  
PRESIDENTS  
PRESIDENTES

Eng. Ramón Darías RODES  
Ministro-Presidente del Comité Estatal de  
Normalización y Coordinador Regional del  
Codex para América Latina y el Caribe  
Egido 610, entre Gloria y Apodaca  
La Habana, Cuba

Mr. Eddie F. Kimbrell  
Chairman of the Codex Alimentarius Commission  
United States Department of Agriculture  
Agricultural Marketing Service  
Washington, D.C., 20250 USA

ARGENTIAN  
ARGENTINE

Norah M. DE CARRANZA  
Dirección Area Alimentos  
Instituto Nacional de  
Farmacología y Bromatología  
Ministerio de Salud  
Buenos Aires

Norberto T. AGUERRE  
Ministro Consejero de la  
Embajada Argentina  
36 No. 511  
Miramar  
La Habana, Cuba

BRAZIL  
BRESIL  
BRASIL

Annunciata Salgado DOS SANTOS  
Consejera  
SQS213-D-606  
Brasilia

Adriano Braga DE MELO  
Coordinador del Comité Brasileño  
del Codex Alimentarius  
INMETRO MIC  
Pca. Mauá 7 1204  
Río de Janeiro

Luis Eduardo Carvalho  
Coordinador del Instituto Nacional  
de Alimentación y Nutrición  
Av. W 3 Norte, Quadra 510  
Bloco A 70000  
Brasilia

Enio A. Márques PEREIRA  
Jefe de la Secretaría de Inspección  
de Producción Animal  
Esplanada Ministerios, Ed.  
Anexo 4  
Brasilia

BRAZIL (Cont.)  
BRESIL  
BRASIL

Hadil FONTES  
Secretario  
SQN 307/B/402  
Brasilia - D.F.

OBSERVER  
OBSERVATEUR  
OBSERVADORES

Roberto RESENDE  
Vicepresidente  
Associação Brasileira das Industrias  
da Alimentação  
Avenida Nove de Julho, 3452  
01406-Sao Paulo, S.P.

COLOMBIA  
COLOMBIE

Héctor Julio González Corredor  
Jefe de Control de Calidad del  
Fondo de Promoción de Exportaciones  
Calle 49 No, 14-27  
Bogotá

Ruby Londoño URIBE  
Director Sección Residuos de Plaguicidas  
Carrera 41 No. 58-70  
Bogotá

CUBA

Allan Enríquez HERNANDEZ  
Vicepresidente  
Comité Estatal de Normalización  
Egido 610, entre Gloria y Apodaca  
La Habana

Manuel Blaco  
Director de Normalización,  
Metrología y Control de la Calidad  
Ministerio de la Industria Pesquera  
Barlovento, Santa Fe  
La Habana

CUBA (Cont.)

Arnaldo Castro Domínguez  
Funcionario  
Ministerio de Salud Pública  
Calle 23 y N  
Vedado  
La Habana

Roberto INTERIAN  
Departamento Normalización,  
Metrología y Control de la Calidad  
Ministerio Industria Básica  
Salvador Allende No. 666  
La Habana

G. Lahens ESPINOSA  
Jefe Departamento Normalización,  
Metrología y Control de la Calidad  
Ministerio de Comercio Exterior  
Infanta 16, esquina 23, Vedado  
La Habana

Jorge Lago SILVA  
Funcionario  
Ministerio de Relaciones Exteriores  
Calzada y G  
Vedado  
La Habana

Otmara López PIZA  
Directora de Normalización,  
Metrología y Control de la Calidad  
Ministerio de la Agricultura  
Miramar  
La Habana

Dulce María Martínez PEREIRA  
Directora Normalización,  
Metrología y Control de la Calidad  
Ministerio de la Industria  
Azucarera  
Calle 23, entre N y O  
Vedado  
La Habana

José A. Muñoz DELGADO  
Director de Normalización,  
Metrología y Control de la Calidad  
Ministerio de la Industria Alimenticia  
Carretera La Polar y Línea  
Cerro  
La Habana

Ana Irma Sarmiento NARANJO  
Funcionaria Organismos Internacionales  
Comité Estatal de Normalización  
Egido 610, entre Gloria y Apodaca  
La Habana

Grafila SOTO  
Funcionaria del Comité Estatal de  
Colaboración Económica  
Calle 1ra. y A  
Vedado  
La Habana

ECUADOR  
EQUATEUR  
ECUADOR

Elvira Marchan CASTRO  
Directora Nacional de Control Sanitario  
Ministerio de Salud  
Dolores Sucre 804, Casilla 52  
Guayaquil

GUYANA

Simpson P. DA SILVA  
Director Veterinary Public Health  
176 South Ruimveldt  
Georgetown

MEXICO  
MEXIQUE

Eduardo R. MENDEZ\*  
Dirección General de Normas  
Secretaría de Comercio  
México

Ricardo González AGUILAR  
Director de Normalización  
Princesa No. 24-A, Fracc. Resid. El Dorado  
Tlalnep  
Estado de México

Carlos Lomelín MARTINEZ  
Director de Control de Alimentos y Bebidas  
Liverpool 80 - 6º piso  
Colonia Juarez  
México, 6, D.F.

V. Lizete Gómez SERNA  
Jefe Departamento de la Dirección General  
de Normas SECOFI  
Puente de Tecamachalco No. 6  
Tecamachalco  
Estado de México

Yoja Gallardo NAVARRO  
Jefe Departamento de Graduados e  
Investigación en Alimentos  
Valle Zumpanjo No. 13  
Col. El Mirador  
México

Rigoberto García CANTU  
Coordinador Centro Nacional de Metrología  
Filosofía y Letras No. 21-204  
México, D.F.

---

\* Vice-Chairman of the Codex Alimentarius  
Commission.

MEXICO (Cont.)  
MEXIQUE

Gilda Legarreta ITO  
Directora del Area de Verificación  
de Calidad y Calibración  
Dirección General de Normas  
Indiana 174, Col. Nápoles  
México, D.F., C.P. 03810

Bonifacio Efren Parada ARIAS  
Professor Investigador  
Circuito de Las Flores 180  
Jardines de la Florida  
Naucalpan, 53130  
México

OBSERVER  
OBSERVATEUR  
OBSERVADORES

Juan Gerardo DOMINGUEZ  
Consejero para Asuntos Científicos  
y Tecnológicos  
Calle 12, No. 518  
Playa  
La Habana, Cuba

Sivia G. RODRIGUEZ  
Gerente Técnico Cámara de Productos  
Alimenticios Elaborados con Leche  
Sto. Tomás, No. 11 Francc. Misiones  
Satélite  
Estado de México

NICARAGUA

José Enrique Medina LOPEZ  
Director Nacional de Higiene  
Km 9 c/Norte 1 1/2  
Managua

Gloria Elena Navas MORALES  
Responsable Departamento Higiene de  
los Alimentos  
Los Arcos No. 147  
Mangua

PANAMA

Gustavo E. RODRIGUEZ G.  
Médico Veterinario  
Control de Alimentos  
Apartado 153, Zona 1  
Panamá

PERU  
PEROU

José Palomino HUAMAN  
Director General de Zoonosis y  
Protección de Alimentos  
Meayali 145, La Perla  
Caelao

DOMINICAN REPUBLIC  
REPUBLIQUE DOMINICAINE  
REPUBLICA DOMINICANA

Francisco Kasse ACTA  
Director de la División de  
Protección de Alimentos  
Euclides Morrillo No. 63  
Santo Domingo

OBSERVER  
OBSERVATEUR  
OBSERVADORES

Diógenes Camilo JAVIER  
Director Empresa P-128 Privada  
Empacadora de Carnes D-056  
Anacaona No. 4  
Santo Domingo

TRINIDAD AND TOBAGO  
TRINITE-ET-TOBAGO

John FERDINAND  
Director  
Veterinary Public Health  
133 Stuart Rd.  
West Morrisgs  
Trinidad

VENEZUELA

Gustavo A. Toro ALAYON  
Médico Veterinario  
Jefe de la División de Higiene de los  
Alimentos  
Ministerio de Sanidad y Asistencia Social  
Caracas

Erwin Conte CORVERO  
Agregado Embajada  
5ta. Avenida, entre 78 y 80  
Miramar  
La Habana, Cuba

OBSERVER  
OBSERVATEUR  
OBSERVADORES

Manuel Cols PAEZ  
Asesor de la Cámara Venezolana de la  
Industria de Alimentos  
Caracas

OBSERVER COUNTRIES  
PAYS OBSERVATEURS  
PAISES OBSERVADORES

Barry L. SMITH  
Chief  
Food Regulatory Affairs  
Health Protection Branch  
Ontario  
Canada

SPAIN  
ESPAGNE  
ESPANA

Fernando Tovar HERNANDEZ  
Secretario General  
Comisión Interministerial para la  
Ordenación Alimentaria  
Ministerio de Sanidad y Consumo  
Paseo del Prado 18-70  
Madrid

Pedro Angel García GONZALES  
Subdirector General de Información  
del Mercado  
Ministerio de Sanidad y Consumo  
Paeso del Prado 18-20  
Madrid 14

INTERNATIONAL ORGANIZATIONS  
ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
ORGANIZACIONES INTERNACIONALES

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME (UNDP)  
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE  
DEVELOPPEMENT (PNUD)  
PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA  
EL DESARROLLO (PNUD)

Roland REINFENRATH  
Representante Residente del PNUD  
y del PMA en Cuba  
18 No. 110, entre 1ra. y 3ra.  
Miramar  
La Habana, Cuba

INTERNATIONAL STANDARDIZATION  
ORGANIZATION (ISO)  
ORGANISATION INTERNATIONALE DE  
NORMALISATION (ISO)  
ORGANIZACION INTERNACIONAL DE  
NORMALIZACION (ISO)

Lourdes Flis FUNCASTA  
Funcionaria  
Comité Estatal de Normalización  
Egido 610, entre Gloria y Apodaca  
La Habana, Cuba

PANAMERICAN HEALTH ORGANIZATION (PAHO)  
ORGANISATION PANAMERICAINE DE LA SANTE  
(PAHO)  
ORGANIZACION PANAMERICANA DE LA SALUD (OPS)

Mario FERNANDES  
Coordinador del Programa de Salud  
Pública Veterinaria  
6323 Kellog Dr.  
McLean, VA. 22101  
USA

PANAMERICAN HEALTH ORGANIZATION (PAHO)(Cont.)  
ORGANISATION PANAMERICAINE DE LA SANTE  
(PAHO)  
ORGANIZACION PANAMERICANA DE LA SALUD (OPS)

Luis Ernesto GIRALDO  
Representante de la OPS/OMS en Cuba  
Calle L, entre 23 y 25  
Vedado  
La Habana, Cuba

Manuel BOHENRIETH  
Jefe  
Oficina Publicaciones OPS/OMS  
8813 Cold Spring RD  
Potomac, MD 20854  
USA

Roberto BOHENRIETH  
Asesor Regional de Alimentos OPS  
Ap. Aéreo 29668  
Bogotá, Colombia

Fernando QUEVEDO  
Jefe  
Unidad de Laboratorios y del Sector  
de Protección de Alimentos  
Centro Panamericano de Zoonosis  
CEPANZO OPS  
Buenos Aires, Argentina

A.E. OLSZYNA-MARZYS  
Consultor OPS  
83 rue de la Liberté  
89400 Migennes  
France

OBSERVER  
OBSERVATEUR  
OBSERVADORES

Luz María DE GIRALDO  
OPS  
Calle L, entre 23 y 25  
Vedado  
La Habana, Cuba

Josefina Ferrer FERRER  
OPS  
Calle L, entre 23 y 25  
Vedado  
La Habana, Cuba

CARIBBEAN COMMUNITY (CARICOM)  
COMMUNAUTE DES CARAIBES (CARICOM)  
COMUNIDAD DEL CARIBE (CARICOM)

Dudley B RHYND  
Chairman  
Caricom Standards Council  
Barbados National Standards Institution  
St. Michael, Barbados

NATIONAL COMMITTEE FOR STANDARDIZATION  
COMITE NATIONAL DE NORMALISATION  
COMITE ESTATAL DE NORMALIZACION

Javier Acosta ALEMANY  
Jefe  
Departamento Organismos Internacionales  
Comité Estatal de Normalización  
Egido 610, entre Gloria y Apodaca  
La Habana, Cuba

Alberto Marrero TERRERO  
Funcionario  
Dirección de Alimentos  
Comité Estatal de Normalización  
Egido 610, entre Gloria y Apodaca  
La Habana, Cuba

Alejandro PENABAD  
Funcionario  
Instituto de Investigaciones en  
Normalización  
Egido 610, entre Glorai y Apodaca  
La Habana, Cuba

FAO PERSONNEL  
PERSONNEL DE LA FAO  
PERSONAL DE LA FAO

R.K. MALIK  
Senior Officer  
Food Quality and Consumer Protection Group  
Food Policy and Nutrition Division  
FAO  
00100 Rome, Italy

JOINT FAO/WHO SECRETARIAT  
SECRETARIAT DU PROGRAMME MIXTE FAO/OMS  
SECRETARIA DEL PROGRAMA CONJUNTO FAO/OMS

H.J. MCNALLY  
Senior Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
FAO  
00100 Rome, Italy

J.M. HUTCHINSON  
Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
FAO  
00100 Rome, Italy

JOINT FAO/WHO SECRETARIAT (Cont.)  
SECRETARIAT DU PROGRAMME MIXTE FAO/OMS  
SECRETARIA DEL PROGRAMA CONJUNTO FAO/OMS

Anna Maria CERTELLI  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
FAO  
00100 Rome  
Italy

F.K. KÄFERSTEIN  
Responsible Officer  
Food Safety Programme  
World Health Organization (WHO)  
1211 Geneva 27  
Switzerland

A. KOULIKOVSKII  
Food Hygienist  
Veterinary Public Health Unit  
World Health Organization (WHO)  
1211 Geneva 27  
Switzerland

CONSULTANT  
CONSULTANTE

John R. LUPIEN  
Director FDA  
International Affairs  
5072N, 37th St.  
Arlington, VA  
USA

DISCOURS D'OUVERTURE (27.3.84)

du  
Ministre Ramón Darías Rodes  
Président du Comité cubain de normalisation  
et Coordonnateur régional de la Commission du Codex Alimentarius  
pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Messieurs Eddie Kimbrell, Président du Codex Alimentarius, Mario Fernández, représentant de Mme Carlyl Guerra de Macedo, Directeur général de l'Organisation panaméricaine de la santé et Coordonnateur du Programme de santé publique vétérinaire, José Ramón Yarza, Représentant permanent de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture,

Monsieur l'Ambassadeur Luis Ernesto Giraldo, Représentant permanent de l'OPS à Cuba,

Monsieur Eduardo Méndez, Vice-Président de la Commission du Codex Alimentarius,

Messieurs Henry McNally, Co-Secrétaire FAO de la Commission du Codex Alimentarius, Friedrich Kählerstein, co-Secrétaire OMS de la Commission du Codex Alimentarius, Raj Kumar Malik, Fonctionnaire principal, Division FAO des politiques alimentaires et de la nutrition,

Messieurs Ricardo Cabrisas Ruiz, Ministre du commerce extérieur de Cuba, José R. Viera Linares, Ministre des affaires étrangères de la République de Cuba,

Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de mission accrédités à Cuba,

Messieurs les Représentants des Etats Membres, personnalités et hôtes qui nous faites l'honneur de votre présence.

C'est avec le plus grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue au nom du Gouvernement de la République de Cuba et, en ma qualité de Coordonnateur régional du Codex Alimentarius pour l'Amérique latine et les Caraïbes, je suis heureux de pouvoir vous accueillir dans ce Centre historique qui a son siège à la Havane.

Je peux vous assurer que nous déploierons tous nos efforts pour que les objectifs de la présente réunion soient atteints et que celle-ci contribue à renforcer les liens de coopération entre nos pays, à développer la normalisation dans la région et à promouvoir notamment les activités du Codex, et que nous ferons notre possible pour vous mettre à votre aise au cours de votre séjour à Cuba.

Lorsque nous avons décidé de devenir le siège du Comité régional de coordination de la région, nous avons pris notamment en considération le fait que Cuba pourrait apporter une contribution modeste à la normalisation régionale et, en particulier, aux activités touchant l'alimentation. J'aimerais donc vous exposer brièvement la situation de notre pays en ce qui concerne non seulement les activités de normalisation, mais aussi les activités entreprises dans le domaine de la métrologie et du contrôle de la qualité, étant donné que ces deux domaines sont comme vous le savez étroitement liés.

Au moment où a triomphé la Révolution de 1959, notre pays se trouvait dans une situation économique désastreuse avec une agriculture arriérée et un faible développement industriel, essentiellement axé sur l'industrie sucrière.

La première tâche de la Révolution a donc été de réorganiser l'économie en s'efforçant d'éliminer les déformations structurelles, de développer l'industrie nationale, de diversifier et d'intensifier l'agriculture et l'élevage, d'accroître les denrées exportables, d'élargir la gamme des exportations venant se substituer aux importations et d'améliorer progressivement les conditions de vie de la population.

Dans la recherche de ces objectifs, la Révolution a dû cependant consacrer un bon nombre d'années, et notamment les premières années de la prise de pouvoir, à éliminer les nouveaux obstacles et à résoudre certains problèmes insurmontables et parfois dramatiques liés au processus révolutionnaire, afin de mobiliser toutes ses forces sur un point essentiel: la survie du pouvoir révolutionnaire et le maintien des conquêtes obtenues grâce à la lutte du peuple.

Après cette période d'action vigilante visant à préserver les acquis de la victoire, le pays a pu se consacrer davantage à la relance de l'économie ainsi qu'à l'analyse des activités génératrices de développement.

Nombreux ont été les organismes d'Etat, notamment dans le secteur industriel du pays, à encourager les progrès de la normalisation, de la métrologie et du contrôle de la qualité, qui ont été longtemps freinés par l'absence d'un dispositif permettant d'intégrer ces différentes activités à l'ensemble de la gestion économique ainsi que d'une tradition technique au stade pré-révolutionnaire, et par le manque presque absolu de cadres spécialisés dans ces disciplines.

Conscient de ces lacunes et étant donné l'importance de telles activités pour le progrès économique du pays, dans le cadre des directives économiques de sa plateforme de programmes, le premier Congrès du Parti réuni en décembre 1975 a décidé qu'il était nécessaire de mettre en place un système national de normalisation, de métrologie et de contrôle de la qualité, qui garantirait la rigueur technologique et la qualité de la production, non seulement pour les denrées intermédiaires incorporées au processus de production, mais aussi pour celles destinées à la consommation directe et pour les denrées exportables.

Le deuxième Congrès du Parti a ratifié ces principes et, malgré des orientations différentes, il a continué de mettre l'accent sur la mise en oeuvre et l'amélioration du système national de normalisation, de métrologie et de contrôle de la qualité, qui constituent l'un des maillons du système de gestion et de planification économiques. A la suite des efforts déployés au cours de toutes ces années, nous disposons actuellement d'un ensemble de normes officielles regroupant plus de 17 000 documents techniques de différente catégorie, dont 4 500 portent sur les spécifications de qualité des produits.

Etant donné que notre économie est planifiée, les activités de normalisation, de métrologie et de contrôle de la qualité font partie du Plan national de développement économique et social et les tâches qui s'inscrivent dans le premier plan quinquennal arrivant à terme en 1985 se déroulent de façon satisfaisante. Dans la même optique, nous avons pris quelques initiatives modestes pour prévoir une stratégie du développement en matière de normalisation, de métrologie et de contrôle de la qualité jusqu'en l'an 2000.

Une importance particulière a été accordée à l'attestation de la qualité des produits qui, après avoir atteint une base technique, administrative et méthodologique minimale, a subi un processus d'analyses et d'essais depuis le second semestre 1981, ce qui nous permet de dénombrer aujourd'hui plus de 400 produits certifiés, dont 290 possèdent déjà le label officiel de qualité.

Un nombre considérable de mesures ont été prises pour créer une base minimale qui assure progressivement la vérification des moyens de mesure. Nous comptons aujourd'hui un institut de recherche métrologique et 3 centres territoriaux de métrologie. Il faut y ajouter 65 laboratoires métrologiques accrédités au sein de différents organismes et entreprises, ce qui constitue un réseau national permettant de vérifier chaque année environ 1 million de moyens de mesure. Ces vérifications sont actuellement presque 30 fois plus nombreuses qu'en 1977. Nous sommes conscients des écueils qui menacent notre pays et un programme d'investissement a déjà été approuvé, dont nous espérons obtenir des résultats concrets au cours des cinq prochaines années.

Un décret-loi sur la mise en oeuvre du Système d'unités internationales (VI) a été approuvé par l'Etat et les normes nationales concernant deux unités de mesure ont été certifiées.

En outre, au cours de ces dernières années, on s'est efforcé de mettre en place des services officiels d'inspection, qui ont permis de déterminer certains éléments concernant la qualité de la production et les principaux facteurs qui l'affectent, ces actions étant considérées comme contribuant au renforcement d'un développement suivi et discipliné.

Il faut noter que les efforts ont été axés sur la qualification de cadres et de techniciens spécialisés dans ces activités; en ce sens, la formation spécialisée et l'amélioration des compétences dans ce domaine ont été orientées vers les besoins les plus urgents du pays et vers la création de la base d'un développement ultérieur.

Au cours des dernières années, plus de 2 600 stages, séminaires et conférences ont été organisés dans ces disciplines. La qualification de techniciens de niveau intermédiaire spécialisés en métrologie a été organisée dans six centres technologiques du pays. Des matières concernant la normalisation, la métrologie et le contrôle de la qualité ont été introduites dans les centres d'enseignement spécialisés de niveau moyen et supérieur.

Cette action a été menée en étroite association avec plusieurs ministères et instituts, ainsi qu'avec différentes entreprises et divers services, à l'intérieur desquels ont été créées des équipes chargées de la gestion et du développement de telles activités.

Près de 700 produits alimentaires font l'objet de spécifications de qualité et, parmi eux, 135 sont conformes aux normes Codex et aux autres documents publiés par la Commission du Codex Alimentarius.

A l'heure actuelle, la normalisation alimentaire semble progresser comme le démontre bien la préoccupation constante manifestée pour la qualité de l'alimentation et le fait que 160 produits possèdent le label officiel de qualité.

Dans le domaine de la santé, il existe à ce jour quelque 600 produits pharmaceutiques ayant été normalisés et notre objectif est de parvenir à une normalisation de l'ensemble de la production pharmaceutique, c'est-à-dire plus de 900 articles à la fin de l'année prochaine.

Messieurs les délégués,

Le peu d'expérience que nous avons accumulée en ce qui concerne ces activités est à la disposition de tous les pays de la région qui le jugeraient utile et approprié à leur situation et nous sommes sûrs que, dans le cadre d'un tel échange d'expériences, nous aurons également à apprendre, ce qui favorisera un renforcement de la coopération mutuelle et influera de façon positive sur le développement de nos pays.

En nous inspirant de ces principes et en nous rendant compte de l'importance que présente un resserrement des liens entre les pays de la région, nous avons assumé la responsabilité de la coordination régionale du Codex, étant entendu qu'il est nécessaire pour nous tous d'accroître la participation aux travaux de la Commission.

Pour tous ceux d'entre nous qui, d'une façon ou d'une autre, participent à l'action internationale de normalisation alimentaire entreprise par le Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires dans le cadre de la Commission du Codex, l'importance de telles activités pour l'économie internationale et, en particulier, pour les économies des pays en développement, s'impose de façon évidente.

La Commission du Codex Alimentarius est la principale organisation de normalisation alimentaire à caractère intergouvernemental et, en fait, ses travaux occupent une place prépondérante.

Retrouvent 122 pays du monde entier et entretenant des liens, d'une façon ou d'une autre, avec 77 organisations internationales, gouvernementales et locales, le Codex - comme nous avons souvent l'habitude de l'appeler - accomplit une tâche particulièrement importante pour la protection du consommateur; il contribue également à promouvoir les échanges internationaux par l'harmonisation des normes et la suppression des obstacles techniques; il favorise le transfert des technologies et contribue aux objectifs d'un développement industriel et agricole de ses Etats membres et même des pays qui n'en font pas partie.

Le Codex constitue en outre une instance intergouvernementale pour l'analyse des problèmes concernant non seulement les spécifications et les normes de qualité applicables aux produits alimentaires, mais aussi les questions générales comme celles qui touchent les résidus de pesticides, les contaminants métalliques, les additifs, l'hygiène, l'étiquetage, etc. ... En bref, il constitue une tribune au sein de laquelle sont défendus les intérêts économiques, commerciaux et techniques des pays et qui permet d'instaurer un dialogue et de favoriser la compréhension mutuelle des questions d'économie internationale.

La participation toujours plus grande au Codex, qui regroupe déjà les trois quarts des pays membres des Nations Unies, démontre bien l'intérêt manifesté dans le monde entier pour les travaux de cet organisme et illustre en même temps le rôle prédominant qu'il joue en tant que pionnier dans le secteur des normes alimentaires.



L'action du Codex s'est étendue à chaque région et, à cet égard, les comités régionaux de coordination ont joué un rôle déterminant.

En ce qui concerne le Comité régional de coordination pour l'Amérique Latine et les Caraïbes, nous pensons qu'il n'a pas encore atteint tous les objectifs qu'il s'était fixés.

Bien que notre région compte parmi celles qui se sont préoccupées depuis longtemps de la normalisation et de la législation alimentaires et qui a ressenti intensément le besoin et l'utilité d'élaborer des normes communes à tous les pays, ou du moins harmonisées entre elles - ainsi qu'en témoignent les différents traités et accords signés en ce sens - les progrès accomplis demeurent insuffisants.

Cette carence se traduit notamment par une faible participation de nos pays à l'élaboration des normes Codex internationales, le niveau d'acceptation, l'absence de normes régionales ou du moins d'études indiquant s'il convient ou non d'élaborer des normes régionales; l'élaboration de normes mondiales constituant une cause d'inquiétude pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes du fait qu'elles accentuent les différences qui constituent un obstacle à la réalisation des objectifs d'intégration économique de la région.

Nous savons tous que les causes sont multiples et complexes, mais nous savons également qu'il faut envisager les problèmes dans une optique régionale sans toutefois négliger les particularités de chaque situation.

En bref, nous estimons que nous devons et nous pouvons profiter d'avantage des possibilités offertes par les activités de la Commission.

Chers collègues,

Le Comité de coordination pour l'Amérique Latine et les Caraïbes sera saisi aujourd'hui de différents problèmes liés aux activités économiques et commerciales de la région.

Nos projections ne peuvent toutefois s'arrêter compte tenu de la situation économique de la région et, en particulier, de la situation alimentaire qui existe dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le monde traverse l'une des crises économiques les plus graves de son histoire et notre région, qui fait partie de la communauté internationale, subit le contrecoup de cette crise du fait qu'elle se compose principalement de pays en développement ou, si nous voulons être plus précis, de pays sous-développés.

En fait, l'Amérique latine et les Caraïbes affrontent actuellement une crise économique et sociale profonde qui présente des caractéristiques sans précédent.

L'année 1983 a été décrétée par l'ECLA comme étant la pire enregistrée depuis les 50 dernières années, avec une baisse de près de 3,3 pour cent pour l'ensemble des pays d'Amérique latine.

La crise se traduit notamment par une dette extérieure de plus en plus lourde pour les pays de la région, qui représente plus d'un tiers de la dette totale des pays en développement, un niveau inquiétant d'inflation et de chômage, des taux d'intérêt élevés, une détérioration des termes de l'échange, des variations brutales des taux de change, l'incertitude du marché financier et un protectionnisme marqué du marché commercial.

Ce que l'on a appelé la crise des années soixante-dix a contribué à aggraver la situation alimentaire de l'Amérique latine. Il est à noter que, dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes, la grande majorité de la population dispose d'un apport calorique et protéique journalier jugé faible par rapport à celui de certaines régions du monde développé. L'autosuffisance de l'Amérique latine en denrées de base a subi un net déclin au cours des dernières années.

Avant la crise économique, et plus particulièrement avant la crise alimentaire, nos pays avaient l'habitude d'affronter de tels problèmes en s'efforçant de les résoudre par un renforcement de l'intégration économique et de la coopération entre nos peuples. Différents organismes internationaux et régionaux comme la FAO, l'OPS, la CEPAL, le SELA, etc., se sont prononcés en ce sens et l'exemple le plus récent est celui de la Conférence économique tenue à Quito (Equateur), dont la Déclaration finale illustre bien les principes ci-dessus.

Le resserrement de la coopération économique et commerciale interrégionale, le besoin d'unité et de cohésion pour continuer à combattre la crise, l'instauration d'une collaboration technique et financière avec les pays développés dans des conditions équitables et justes et le renforcement des organisations régionales qui contribuent à l'intégration économique de l'Amérique latine - tels sont entre autres les objectifs que les pays de notre région se sont proposés d'atteindre pour faire face à la situation.

A propos du problème alimentaire, on a fait observer qu'il était devenu particulièrement grave et qu'il fallait appuyer, en particulier, les initiatives visant à garantir la sécurité alimentaire de la région.

En outre, tous les organismes internationaux, régionaux et sous-régionaux s'intéressant aux problèmes alimentaires de l'Amérique latine ont été priés de coordonner de façon efficace leurs efforts et leurs programmes afin de renforcer le système de sécurité alimentaire précité.

Priorité absolue est accordée aux échanges de denrées alimentaires dans le cadre des mesures envisagées par la Conférence en ce qui concerne la promotion du marché inter-régional, y compris l'élimination des obstacles techniques aux échanges commerciaux.

Nous estimons que le Comité régional de coordination du Codex Alimentarius pour l'Amérique latine et les Caraïbes peut également contribuer à trouver des solutions positives pour nos pays.

Nous devons nous attaquer immédiatement aux problèmes les plus importants et, en même temps, nous devons envisager quelles sont les tâches à accomplir à brève échéance, ainsi qu'à moyen et à long terme en ce qui concerne l'action du Codex Alimentarius dans la région.

A notre avis, le Comité de coordination doit agir selon les grands axes suivants:

1. Dresser un plan d'action qui nous permettra de tirer profit des mesures internationales de normalisation alimentaire entreprises par la Commission du Codex en faveur de la région.
2. Cerner avec rigueur les problèmes et les besoins de la région dans le domaine des normes alimentaires, du contrôle et de l'inspection des aliments, ce qui nous permettra d'oeuvrer en ce sens avec plus de certitude et de précision.
3. Prendre des initiatives visant à renforcer la coopération entre les organisations régionales s'occupant de normalisation alimentaire, afin de parvenir à une véritable harmonisation des activités.
4. Analyser avec soin les intérêts de la région afin de les exposer au sein d'instances internationales comme la Commission et demander l'établissement de normes internationales pour des produits intéressant la région, notamment ceux qui, d'après le Comité, offrent des possibilités de débouché international pour l'avenir.
5. Mobiliser des ressources financières, par l'intermédiaire de dispositifs appropriés permettant de renforcer concrètement les infrastructures nationales d'inspection et de contrôle des aliments.
6. Etudier le problème de la normalisation régionale, proposer l'élaboration de normes pour des produits commercialisés dans la région en vue de faciliter les échanges intérieurs.
7. Encourager l'harmonisation des normes nationales en favorisant l'acceptation des normes et autres documents du Codex en accord avec celles-ci, de manière à tirer profit des travaux effectués par l'organisation et à coordonner les efforts nationaux de normalisation pour encourager les liens commerciaux avec les pays de la région et avec ceux qui n'en font pas partie; on pourra ainsi garantir une meilleure qualité des produits alimentaires largement consommés et destinés à l'exportation, d'où une relance de nos économies.
8. Intensifier les échanges et les réunions entre nos pays par des stages, des séminaires, des cours de formation et autres initiatives visant à une qualification des cadres ainsi qu'à des échanges de points de vue pour résoudre nos problèmes et tirer profit des expériences d'autrui.

9. Favoriser une action concertée de la région, ce qui suppose le respect des intérêts communs des pays qui la composent, afin d'accroître les possibilités d'action et de négociation entre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans le cadre de l'Organisation au niveau mondial.

10. Renforcer les activités des comités nationaux du Codex.

11. Intensifier les échanges de données techniques et scientifiques par la mise en place d'un dispositif efficace fonctionnant de façon rationnelle et productive.

12. Stimuler l'assistance technique et la qualification de spécialistes dans ces domaines, en mettant à profit les activités accomplies par d'autres organisations régionales s'intéressant aux travaux du Codex.

Ces principes fondamentaux, ainsi que d'autres aspects pris en considération par les pays de la région, pourraient constituer nos objectifs pour les années à venir et Cuba réaffirme sa détermination d'oeuvrer en ce sens, faisant ainsi progresser les activités du Comité de coordination.

Il sera par conséquent nécessaire de compter sur le soutien de tous les pays de la région, de conjuguer les efforts et de faire appel aux organisations régionales, notamment à celles qui ont une grande responsabilité dans les activités du Codex.

Au cours des mois écoulés depuis que j'ai assumé cette importante tâche, j'ai constaté la volonté de la part de nos pays de faire progresser les activités du Codex; il n'en est que pour preuve les contacts directs instaurés avec onze des pays que nous avons pu visiter et, en outre, il existe une compréhension réelle dans le cadre des organisations internationales et régionales liées à notre travail.

Nous devons souligner à ce propos les contributions de la FAO, de l'OMS et plus particulièrement de l'Organisation panaméricaine de la santé qui, grâce à l'autorité et au prestige dont elle jouit dans la région, a prouvé son efficacité sur le plan technique, organisationnel et financier, en oeuvrant au succès de la réunion. L'exemple le plus significatif est celui du Groupe de travail sur la normalisation des aliments et la santé, qui s'est conclu hier et qui est le premier du genre à avoir lieu dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes. Nous sommes certains qu'il aura contribué, par ses travaux, au bon déroulement de cette troisième réunion du Comité de coordination.

Nous souhaitons sincèrement que la présente réunion marque le point de départ de la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés; étant donné que le Comité a tenu sa dernière réunion en 1980, il serait souhaitable d'envisager la formation d'un groupe chargé d'analyser certains des problèmes restés en suspens, de façon à y trouver des solutions et à pouvoir progresser vers de nouveaux objectifs.

Chers hôtes et délégués,

L'Amérique latine et les Caraïbes doivent affronter des problèmes quelque peu différents et certains obstacles particulièrement difficiles, mais ce n'est pas une raison pour négliger les tâches qui nous attendent. Notre Amérique est suffisamment forte pour surmonter avec succès ces obstacles et occuper une place de choix parmi les travaux internationaux de normalisation alimentaire.

Pour réaliser les tâches que nous nous sommes fixées, nous comptons sur la détermination de nos pays ainsi que sur les compétences intellectuelles, techniques et organisationnelles de la Région, qui mobilisera toutes ses forces pour mettre les activités du Codex au service des économies de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Nous devons encourager les débats de cette troisième réunion, car il est nécessaire d'approfondir la connaissance de l'Amérique latine et des Caraïbes afin de découvrir - dans le cadre de nos rapports mutuels, de nos efforts économiques et techniques concertés ainsi que de nos actions et de nos tâches communes - la façon de faire progresser ces activités venant s'inscrire dans un nouvel ordre guidé par les principes d'égalité et de coopération.

Nous devons également examiner nos problèmes dans une optique large et fraternelle, afin d'obtenir les meilleurs résultats en faveur d'une action nationale et régionale de normalisation alimentaire. Dans la lutte menée pour atteindre ces objectifs, nous sommes certains que nous pouvons compter sur le soutien de nombreux pays ainsi que d'organisations internationales et régionales comme la FAO, l'OMS, l'OPS, le SELA et le PNUD.

La Communauté internationale peut être certaine que si l'Amérique latine et les Caraïbes retrouvent la voie du développement économique, elles redeviendront un élément dynamique dans la relance nécessaire de l'économie mondiale, tout en sachant bien que la paix et le développement sont intimement liés, l'un ne pouvant aller sans l'autre et réciproquement.

C'est dans cet état d'esprit que nous abordons la présente réunion, conscients que les analyses et les débats auxquels elle donnera lieu nous permettront de faire progresser la normalisation alimentaire dans la région et d'accroître notre participation aux travaux du Codex Alimentarius.

Nous vous remercions d'assister à cette troisième réunion du Comité de coordination et nous tenons à réaffirmer que nous ferons notre possible pour que vous vous sentiez chez vous au cours de ces journées; nous ne saurions trop vous inciter à exposer vos idées, à approfondir les débats et à chercher un accord qui sera profitable pour tous nos peuples.

Nous sommes convaincus que cette troisième réunion du Comité de coordination du Codex Alimentarius pour l'Amérique latine et les Caraïbes sera couronnée de succès.

Merci.

-----